



## « Vérités, preuves et témoignages »

Jacques Ardoino, fragments, mars 2005

L'existence même nous confronte à la nécessité de devoir choisir continuellement entre le vrai et le faux, y compris pour obéir à des impératifs de survie, et nous oblige en conséquence à nous interroger sur les possibilités d'expliquer ou de comprendre, de façon plus spéculative, voire d'optimiser pratiquement un tel discernement. Ce seront, dès lors, autant de problématiques et de questions philosophiques, logiques, sémantiques ou séméiologiques, épistémologiques, méthodologiques, techniques, économiques, praxéologiques, juridiques... qui se poseront à nous

### Vérité

Dans notre culture, le mot « vrai », provient à l'origine de la racine indo-européenne *wer* signifiant « l'idée de ce à quoi on peut croire ». C'est pourquoi le sens restera toujours très proche de « garantir » et de « garant » (issu de « garir », tombé depuis en désuétude). Le latin *verus* (vrai), *vera* (vraiment) d'où découlera *veritas* (« vérité ») à partir duquel se construiront, entre autres, « véritable », mais aussi « véracité », « vérifier », « véridique », « avérer » et « voire »... L'adjectif français contemporain « vrai », que le langage philosophique pourra ensuite éventuellement transformer en substantif (le « vrai »), résulte, plutôt, d'un dérivé de *verus* : *verax*, *veracis* (« qui dit vrai »). Il signifie ce à quoi on peut donner son adhésion mentale, personnelle et collective, sociale, professionnelle, culturelle, plus ou moins en connaissance de cause, c'est à dire de façon réfléchie, incluant des vérifications et des médiations possibles, et non pas seulement spontanée. Il peut aussi bien s'employer à propos d'un **raisonnement, ou d'un enchaînement articulé de propositions** (mathématiques, logiques), conçus comme purs, tout à fait indépendants de faits concrets, tangibles, observables, tombant sous les sens (constituant pour l'empirie ce qu'il est convenu d'appeler une « réalité »), qu'à propos d'**une seule de ces propositions**, ou des **faits** eux-mêmes, qu'ils soient regardés isolément, ou à travers leurs **agencements compliqués** ou **complexes** (ces derniers termes devant être soigneusement distingués). Il convient, alors, de remarquer que les origines latines, et la pensée de la vérité qui en découle, diffèrent sensiblement de la représentation grecque. L'*aletheia* hellène se dévoile progressivement, se révèle, au cours d'un travail d'approfondissement, inscrit dans une durée, conservant, de ce fait, toujours plus ou moins, une idée d'inachèvement, tandis que la vérité latine se veut plus décisive, quand établie, une fois pour toutes. Peut être, comme nous le suggère Guy Berger, ce caractère tranché est-il du à la culture plus juridique de la pensée latine poursuivant la pente aristotélicienne que nous avons privilégiée, par la suite au long de l'histoire (celle du syllogisme, et non celle des « topiques ») : quelque chose est nécessairement vrai ou faux. La notion grecque de *phainomenon*, pouvant aller de l'apparence illusoire à la manifestation proprement dite, permet une démarche plus souple.

La question de la vérité, de son discernement ou de sa reconnaissance, de son établissement, est probablement l'un des, sinon le, thème(s) philosophique(s) majeur(s). Mais, bien entendu, les représentations dominantes et les conceptions d'une telle notion vont évoluer selon les époques.

Pour les spécialistes de la période médiévale<sup>1</sup> trois acceptions, influencées à la fois par les vues de Platon et d'Aristote et par les positions anselmienne, augustinienne ou thomiste, entre beaucoup d'autres, doivent être ainsi principalement distinguées : A, **la vérité personnifiée** (mais non nécessairement incarnée), identifiée à la personne d'un être, notamment suprême (Dieu ou la seconde personne de la Trinité, métaphore de la sagesse), créateur, c'est à dire **cause** du Monde et de toutes choses ; B **la vérité définie à partir de la correspondance postulée entre l'idée qu'on se fait des choses et une vérité suprême** tantôt enracinée dans la théologie, tantôt dans la dialectique (le « vrai », plus en relation avec les choses, et la « vérité », plus absolue, ne doivent plus alors être confondus) ; C **la vérité des propositions**, plus essentiellement dialectique mais supposant néanmoins, pour sa part, une *adaequatio rei et intellectus* (conformité de l'intellect et de la chose). Toutes ces vérités sont, de la sorte, réputées éternelles, immuables et non corporelles.

La vérité est alors la qualité de ce qui s'impose comme vrai parce qu'évident, clair et distinct, ou, au niveau de l'entendement, par la force propre d'une démonstration ou d'un raisonnement qui enchaînera de manière indubitable les propositions, en permettant de remonter par analyse aux dites « primitives » (Leibniz). Voir également Spinoza : *veritas index sui*. C'est, ainsi, le caractère « de l'assertion à laquelle il est légitime de donner un plein et entier assentiment »<sup>2</sup>. Il conviendra donc de distinguer entre un sens, plus fondamental, de l'ordre de la nécessité, « en parlant des jugements et des propositions » (*veritas intellectus* ou *cognocendo*) et un sens, plus contingent, à propos « des personnes ou des choses » (*veritas rei, veritas in essendo, veritas existentiae*). Mais, tantôt, cette vérité peut être acceptée comme tombant « sous les sens », donnée immédiate de la conscience (sans préjudice des erreurs et des illusions qui viendront l'affecter et l'altérer), encore largement subjective et intersubjective, tantôt comme expression voulue plus objective d'une cohérence plus axiomatique prétendant guider et garantir la rigueur et l'exactitude d'un jugement. Celle-ci minimise, sinon exclut, l'interprétation, tandis que celle-là requiert très explicitement une herméneutique. Dans pratiquement toutes ses acceptions, « vrai » s'oppose à « faux ». Mais il conviendrait, tout de même, pour un examen plus approfondi, et surtout plus nuancé, de situer « vérité » et « vrai », par rapport aux jeux du « sens »<sup>3</sup>, aux « significations » plurielles (à leur ambiguïté), à la « réalité », au « Monde », à l'« être », à l'« existant », à l'« authenticité », à la « crédibilité », à la « congruence », à la « sincérité », aux « identités » personnelle, culturelle, sociale, professionnelle... (tous ces termes n'étant pas substituables les uns aux autres), qui ne sont pas sans entretenir et maintenir de nombreux et complexes rapports avec eux (cf. **annexe**). Des « correcteurs modaux » peuvent encore venir s'y adjoindre (approximation, plausibilité, probabilité...). Quand l'impossibilité d'atteindre la vérité, elle-même, sera énoncée à partir de la démarche formelle d'un raisonnement, on sera conduit à lui préférer la notion d'« acceptabilité » (O. Neurath). Nous ne pourrions évidemment pas travailler toutes ces notions dans le cadre réduit de cet article, en nous limitant plutôt aux acceptions scientifique, philosophique et juridique de la vérité.

Si, il y a, par ailleurs, une vérité proprement esthétique<sup>4</sup> que nous n'aborderons pas davantage, ici, elle nous semble épouser plus ou moins les mêmes lignes de partage que celle sur lesquelles nous insistons tout au long de cet article. Tantôt elle apparaîtrait à travers une architecture des proportions et des rapports, sorte de norme universelle, immuable (le « nombre d'or », les « chefs d'œuvre »)<sup>5</sup>, tantôt la beauté nous émeut, nous touche de façon plus particulière et singulière, à travers un jeu d'interactions sensibles et incarnées.

Comme le remarque justement Marie-Hélène Peyret<sup>6</sup>, le problème de la vérité se prête mal à une ambition de généralisation car l'idée de vérité s'insère finalement, plus ou moins chaque fois, dans l'ensemble des conceptions et des représentations spécifiant tel ou tel système de pensée. Au fil d'une histoire des idées philosophiques, quelques courants plus communs, ou plus durables, se laissent néanmoins reconnaître : notamment, dans la veine d'Aristote suivie par Saint Thomas d'Aquin, la supposition d'une « **correspondance** entre les faits sensibles (le monde) et ce qui est dit ou pensé à leur propos (l'esprit) ». Il en résulte une différenciation entre vérité **ontologique** et vérité **logique**. Celle-ci postule la conformité de la pensée, ou du langage, avec la chose connue, tandis que celle-là « implique une concordance entre l'objet et son type idéal ». Pour Descartes, d'une part, les Vérités Éternelles sont garanties par l'idée même de Dieu (vérité personnifiée), d'autre part, seules les choses que nous concevons « clairement et distinctement » sont vraies<sup>7</sup>. A son tour, Kant opposera, ensuite, **vérité formelle** et **vérité matérielle**. La première insiste sur une correspondance seulement au niveau de la forme des énoncés, et non à celui de leur contenu ; la seconde désigne une conformité entre la pensée et son objet, c'est à dire le contenu de l'expérience. Toutefois la « nature » des faits, et la validité d'une telle correspondance, ne sont pas sans soulever de nombreuses discussions à l'intérieur de ce courant (B. Russel – « **complexe** » des **objets** de la croyance et de la **relation** qui les unit dans un certain ordre ; F. Ramsey – l'affirmation de la vérité est **redondance** ; P. Strawson - l'affirmation de la vérité est **action** ; A. Tarski – **conception sémantique** de la vérité, accord entre métalangage et langage des objets).

Pour d'autres courants, plus résolument **idéalistes**, rejetant le dualisme épistémologique entre **objet** et **sujet** de la connaissance (Leibniz, Berkeley, Hegel...), dans « la réalité, l'esprit et le monde ne font qu'un ». Les faits eux-mêmes sont répudiés. La vérité ne consiste plus en une relation entre deux éléments hétérogènes. « Seule la réalité, totalité absolue et systématique, peut être vraie. Chaque opinion particulière ne représente qu'une approximation de la vérité, elle-même inaccessible »<sup>8</sup> La vérité d'un jugement ne tient plus qu'au rapport de **cohérence interne** entre les membres du système (F. Bradley, B. Blanshard). Dans le domaine scientifique, le « positivisme logique » (R. Carnap, C. Hempel) reprendra à son compte ce critère de cohérence interne. « Une hypothèse scientifique est vraie si il y a compatibilité entre elle et un corpus de propositions, pris comme référence ; et si elle peut être incluse dans cet ensemble sans contradiction ». Bien sur, d'autres problèmes surgiront alors, intéressant notamment les cohérences respectives possibles de plusieurs ensembles axiomatiques.

Pour les auteurs marxistes, le problème de la vérité n'est plus tellement d'ordre spéculatif, théorique, mais avant tout pratique (*praxis*). Quant au pragmatisme (W. James, G. Peirce, J. Dewey...) « il détermine la vérité par la satisfaction qu'elle procure. Est vrai ce qui est avantageux et réussit dans la pratique ». S'agit-il, alors, d'une définition de la vérité ou de la détermination d'un nouveau critère ?

Tandis que, le plus souvent, à travers ces différentes théories, la vérité est incontestablement valorisée (absolue, unique, immuable) par rapport à la fausseté, au « mensonge » (S. Demichel)<sup>9</sup>, ou à l'illusion, F. Nietzsche est, parmi les penseurs contemporains, l'un des premiers à vouloir ré-interroger une telle supériorité (d'inspirations surtout éthique, théologique ou métaphysique). Dans le sillage, cette fois, d'autres courants de pensée, **phénoménologiques** privilégiant l'**intentionnalité** (Kierkegaard), **existentialistes**, faisant intervenir l'expérience particulière et singulière de la **liberté** (Jean-Paul Sartre) la vérité redevient plus subjective, mouvante, relative, plurielle, partielle. Merleau-Ponty dit très bien que la phénoménologie est un glissement des essences vers une existence concrète, à partir d'une intelligence « autre » de la temporalité. Un saut s'y effectue de l'*a priori* vers l'*a posteriori*. La vérité s'enracine aussi, de la sorte, dans une **histoire de l'être**. Des temps nouveaux s'ouvrent, peut être, à un « éloge de l'ambiguïté »<sup>10</sup>. De son côté, une approche bio-anthropologique de la **complexité** (Edgar Morin) intéresse également une conception, cette fois, plus holistique (quasi-hologrammatique) et dialogique, de la vérité<sup>11</sup>.

## Preuves

Des quatre termes intéressants, dès le Droit ancien, la recherche et l'établissement de la vérité : « aveu », « serment », « preuve » et « témoignage », le vocable preuve est incontestablement devenu dans les temps modernes le plus crédible, le plus convaincant et le plus susceptible d'entraîner l'adhésion. Il n'en a pas toujours été ainsi et, à certaines époques, l'aveu pouvait encore être considéré comme une preuve de nature supérieure, dans la mesure sans doute où la vérité se cherchait principalement dans les méandres d'une intentionnalité subjective transcendente. A partir du moment où je reconnais être l'auteur d'un fait entraînant des conséquences, je dois assumer du même coup les responsabilités qui en découlent. Cela n'empêchait pas le Droit de chercher, par ailleurs, à établir, pour des raisons implicites d'ordre public et d'efficacité, une vérité de principe plus indépendante de l'intentionnalité (art. 1382 du C.C. ou, autrefois, la paternité « démontrée » par le seul statut d'état civil : *quem nuptiae demonstrant*). Aujourd'hui, certains progrès de la psychologie, de la psychanalyse, de la sociologie et d'autres sciences humaines ont montré que l'imbrication du rationnel et de l'irrationnel au niveau des conduites humaines et la complexité de nos pulsions, de nos motivations et de nos choix (intéressant principalement les **mobiles**), ne permettaient plus de voir les choses de façon aussi simple. En outre, l'analyse plus soignée des modalités d'obtention, voire d'extorsion, des aveux, avec tous les risques qui en résultent, a évidemment contribué à une telle relativisation, à tel point que l'aveu devient plutôt dorénavant un cas particulier du témoignage, peut être encore un peu plus sujet à caution (Il lui faut, au moins, pour être réputé valide, qu'il s'accompagne d'une reconstruction indépendante ou contrôlée, jugée satisfaisante, des faits qu'il atteste). On doit, toutefois, reconnaître que, dans le sillage des pratiques juridiques américaines, au nom d'une simplification et d'une accélération des procédures, pour les délits mineurs, la reconnaissance de la culpabilité, assortie d'une réduction de peine, recommence à se développer de nos jours, en France comme ailleurs. De son côté, le serment ajoute à d'autres éléments (de présomption) plus qu'il ne suffit par lui-même à constituer une preuve. Dans les temps anciens et quand une relation avec Dieu était supposée « faire foi », sa valeur dépendait surtout d'un caractère « sacré » (dont on retrouvera des traces lointaines et des avatars de cette « foi jurée » jusque dans le « juron » ou le « sacre » des québécois). Aujourd'hui, même les fonctionnaires « assermentés » sont seulement considérés comme un peu plus crédibles, quand ils témoignent dans le cadre de leurs fonctions.

La preuve, dans notre langue, dérive du latin *probus* (construit à partir d'une forme plus ancienne *pro-bhos*, elle-même originaire de la racine indo-européenne *bhu*). Le sens primitif « qui pousse bien droit » donnera successivement l'acception de « bonne qualité », ou de « bon aloi », pour un objet, et signifiera plutôt « honnête » et « loyal » pour un humain (probe et probité dans le français moderne). Le verbe latin *Probare* signifiait « vérifier la qualité ou l'authenticité ». Il se traduira par « prouver ». En résulteront : « probable » (vraisemblable, susceptible d'être prouvé), « probabilité » (occurrence statistique, chance d'être vrai), « probant » (faire ses preuves), « probatoire » (ce qui permet de les faire). Approuver, « reconnaître par une chose, un jugement ou une assertion est vraie ou juste » se forme de la même manière (*ad probare*). Par contre, « éprouver » et « épreuve » s'élaborent en ancien français (à partir d'*esprover* et n'ont plus d'antécédents latins directs. Le verbe signifie d'abord « mettre à l'épreuve », « vérifier », puis s'élargit aux sens de « faire l'essai de ... » (quelque chose), « faire l'expérience de ... » (quelque chose), tandis que le substantif désigne « une situation, organisée *ad hoc*, ou simplement ressentie, à la faveur de laquelle quelque chose est établi, plus ou moins objectivement dans le premier cas, plus subjectivement, dans le second. ».

Jean-Paul Van Bendegem définit l'établissement de la preuve comme l'« opération discursive permettant de lever un doute de façon indubitable et universelle »<sup>12</sup>. Bien que philosophes et juristes s'interrogent et « disputent », depuis longtemps, en vue de décider si la preuve est par nature un raisonnement, ou si, dans certains cas, les faits ne peuvent par eux-mêmes constituer une preuve, nous soutiendrons, pour notre part, cette définition selon laquelle le doute est désormais levé de manière quasi définitive en s'imposant à tous, en tout temps comme en tout lieu, au moins jusqu'à ce qu'une telle certitude devienne à son tour **réfutable** (ce qui ne serait plus alors tellement contester les faits à leur niveau, les données à propos desquels on s'interrogeait, mais, plutôt, remettre en cause le mode de raisonnement ou le type de connaissance, eux-mêmes). Les faits ne prennent ainsi un carac-

tère probant que dans la mesure où ils sont présentés, organisés et argumentés de manière cohérente. C'est en cela qu'il s'agit toujours d'une opération discursive. Remarquons au passage que le mot preuve désigne tantôt, et de préférence, l'action, le processus (plus psychologique ou sociologique) ou le procès (plus rationnel), la démarche (plus praxeologique), à la faveur desquels s'élaborent et se constituent les conclusions de nature à emporter la conviction, tantôt le résultat, éventuellement matériel, d'une telle action, désormais supposé détaché des opérations mentales, psychologiques, logiques, rationnelles, qui lui ont donné naissance et corps. Nous avons pu le constater il en ira de même pour le témoignage, l'aveu ou le serment.

Fernando Gil<sup>13</sup> distingue, à son tour, utilement quatre facettes sous lesquelles la question de la preuve peut être contradictoirement et complémentirement interrogée : l'angle sémantico-formel intéressant surtout **la proposition qu'il s'agit de prouver**, sa cohérence et sa conformité aux règles d'une rhétorique, d'une syntaxe et d'une logique annoncées ; un **dispositif réputé objectif de mise à l'épreuve** (vérification, contrôle) de la teneur ou du contenu de la proposition ; **l'adhésion subjective** de celui ou de ceux auxquels la preuve est adressée et destinée à « faire foi » ; **la reconnaissance intersubjective du bien fondé des procédures** méthodologiques, rationnelles, ou (et) empiriques, à partir desquelles la preuve est considérée comme établie. D'emblée, l'auteur souligne qu'au regard de nombreuses critiques, dans la mesure où il subsiste une interdépendance entre le subjectif et l'objectif (toute preuve visant à obtenir un assentiment durable, sinon définitif, la croyance en la vérité d'une proposition est ainsi supposée « dériver des procédures objectives » mais la confiance accordée « à ces procédures représente elle-même une autre croyance »), le risque épistémologique ultime est qu'il ne saurait y avoir de preuve, les critères positivistes se révélant inaccessibles, « ou que « toute preuve serait foncièrement indéterminable ».

Ceci dit, il existe en fait des preuves de différentes formes, voire de différentes natures ou espèces. En abandonnant à la théologie les « preuves de l'existence de Dieu » jalonnant plusieurs siècles de l'histoire de la pensée occidentale, on ne saurait non plus confondre la preuve obtenue de la rigueur d'une démonstration mathématique intra-axiomatique, purement logique, au cours de laquelle une réalité extérieure, empirique, n'interfère pratiquement pas, et celle résultant d'une démarche expérimentale construite, ou celle, encore, apportée par l'observation, systématique ou fortuite, vérifiant la prévision, voire la prédiction, effectuées à partir d'un raisonnement purement théorique, ou, enfin, celle toujours constituée, même de nos jours, par « l'intime conviction des juges ». Mais, dans tous les cas, pour pouvoir être considérée comme la « marque » même de la vérité, la preuve est **construite** (elle n'est jamais donnée), en incluant, par conséquent, tous les aléas d'une telle construction (erreurs, illusions, biais, parasites, bruits...), les procédures constituant le dispositif de mise à l'épreuve **respectent les principes d'une rationalité**, sa production par des sujets est **intentionnelle** ; elle **s'impose au plus grand nombre** et prend éventuellement, de ce fait, un caractère **universel**. C'est en ce sens qu'elle est proprement **établie**. A partir d'une analyse et d'un travail critiques adéquats, ses **modes** de construction, élaboration, production, présentation, doivent pouvoir devenir **intelligibles, transparents**, refaits (**répétibles et reconstructibles**) par d'autres relativement indépendants des sources d'origine (hors « l'intime conviction », bien entendu). On voudrait naturellement des preuves qu'elles deviennent **décisives** à la manière d'un *fiat lux* (à condition, toutefois, de se méfier du caractère « aveuglant » parfois ainsi imprudemment attendu) ; dans les faits, la vérité se fait souvent plus péniblement jour. C'est la « preuve scientifique » qui retient de façon privilégiée l'attention des philosophes, des savants spécialistes des différentes disciplines (ou « régions épistémiques » des savoirs). Épistémologie, philosophie des sciences et histoire de la connaissance s'y intéresseront donc de concert à partir de leurs optiques respectives.

En amont de ses formes modernes plus spécialisées et différenciées (internationale, médicale, commerciale, immobilière, bancaire...) le domaine juridique (lois et jurisprudence) a toujours fait de la preuve un élément prépondérant de l'établissement d'une vérité pour le règlement des conflits. Justice et équité s'y retrouvent conjuguées au niveau des intérêts privés, mais avec un souci, plus ou moins important, selon les époques et les régimes politiques, de l'ordre public (lui-même influencé par les rapports entre les classes sociales, par la dévolution et l'exercice du pouvoir, par l'arbitraire d'une domination, voire par la « raison d'Etat »). En fonction des « visions du monde », des « cosmogonies », des théologies ou des « idéologies » dominantes, des croyances et des opinions majoritaires, des valeurs implicitement ou explicitement privilégiées, du niveau d'instruction ou d'éducation développé, de l'émergence d'une posture critique suffisamment répandue et effectivement exercée au sein d'une société donnée, le statut de preuve pourra évoluer de la manifestation supposée d'un « jugement de Dieu », à travers la pratique des « ordalies », ou de la valeur solennelle concédée au « serment » prêté dans des conditions institutionnelles strictes, à la simple analyse positiviste d'un laboratoire (empreintes digitales, ADN). On le conçoit aisément, l'argument d'autorité (y compris dans ses formes contemporaines d'expertise) restera alors plus intimement mêlé à l'idéal de transparence et de vérité plus universelle des autres scientifiques, allant, peut-être, jusqu'à le dévoyer. Si la preuve scientifique peut aussi être définie comme la mise au jour problématique des causes d'un fait, il faut se souvenir, en effet, que l'idée de « cause » (du latin *causa*) à toujours reçu deux acceptions : **cause efficiente** expliquant un phénomène, **raison, motif** (ce sont les sens les plus anciens qui sont à l'origine de la compréhension philosophique et scientifique du concept), d'une part, et le **parti, le point de vue, « la partie »** qu'on défend, qu'on soutient, en faveur desquels on « plaide », au cours d'un procès (c'est l'acception plus juridique du terme), d'autre part. Un lien entre les deux subsiste évidemment. Lorsque la « cause soutenue » se retrouve en position d'accusée et, dès lors, contrainte de se défendre il lui faudra bien apporter, établir, éclairer,

la « raison » de ce pourquoi on est incriminé, « mis en cause », mais, avec cette seconde acception, des glissements sémantiques s'effectuent pouvant aboutir à de très grandes généralités et à des pertes ou à des dégradations de sens : on « cause », c'est à dire « on parle » tout simplement ou la cause devient « chose » parmi tant d'autres, dans le français moderne, un peu comme une « affaire », voire comme un « dossier », dans l'univers administratif.

Pour le droit pénal, plus systématiquement investigateur et « inquisitoire » que le droit privé (ce dernier en principe seulement « accusatoire »), il y a aussi des « commencements de preuve », des « présomptions », des « indices », des « traces », avec lesquels il faudra savoir plus parcimonieusement compter. On sera ainsi conduit à la confection et à la mise en place d'un véritable barème où seront littéralement pesés des « éléments de preuve », à partir de leur addition, de leurs combinaisons éventuelles, de leurs compatibilités et de leur cohérence. On est alors très éloigné, avec un tel émiettement, du caractère **global**, quasi **holistique**, (pouvant entraîner le jugement) initialement attendu de la preuve. En règle générale, le **statut** de celle-ci ne sera pas le même, en fonctions des procédures mobilisées, selon qu'il s'agit du **droit pénal**, plus absolu, en fonction duquel le juge prend en compte dans l'instruction de son dossier les intérêts de la société, sans méconnaître pour autant ceux des personnes qui s'y retrouvent confrontées, et du **droit civil**, plus relatif, arbitrant au mieux en fonction des textes législatifs et des pratiques, des us et coutumes, de la loi les intérêts et les conflits entre des « parties ». Si, pour ce dernier il incombe avant tout à celles-ci et à leurs conseils d'apporter les preuves et autres présomptions ou éléments attestant le bien fondé de leurs demandes, il revient par contre au juge pénal de diligenter tous les moyens relevant de sa compétence pour contribuer à l'établissement de la vérité et rendre justice..

On le voit bien, en dépit de l'ambiguïté de l'étymologie du mot grec (*dike* de *dikeia* : « jeter les dès »), pour devoir arbitrer l'ambition de justice ne se veut ni arbitraire, ni aléatoire. C'est pourquoi l'institution qui la gère socialement attend, d'une part, du législateur le soin de concevoir, de formuler et de poser des règles (droit objectif), tandis que, d'autre part, au niveau du droit subjectif, elle assigne à des juges, désormais professionnels, formés à cet effet et donc réputés compétents, la tâche de départager, de contrôler ou d'évaluer la conformité présentée par des situations concrètes, particulières ou singulières, par rapport à ces normes, ou, encore, à défaut du constat d'une telle conformité, la mesure, ou l'appréciation, les plus justes<sup>14</sup> possibles d'éventuels écarts.

Il y a donc, dès le départ, en dépit de la rationalité triomphante du Droit tout au long de son histoire, au moins occidentale, deux principes de vérité hétérogènes et contradictoires qui se retrouvent simultanément, ou plus ou moins selon les époques et les contextes, à l'œuvre dans la quête de la vérité : d'un côté, est vrai subjectivement pour moi ce que j'éprouve, ce que je ressens, ce qui tombe sous mes sens, ce dont j'ai l'expérience directe, le sentiment, l'impression, l'intuition, de l'autre côté, est vrai, plus objectivement, ce qui s'impose à moi comme à tous les autres humains en vertu d'une autorité reconnue, d'un principe supérieur, transcendant ou immanent (Dieu et la parole révélée, la raison, la loi, les choix démocratiques, l'opinion générale, le consensus...) ; autrement dit, j'oscille, de la sorte, entre ce que j'**éprouve** personnellement, en tant que sujet, au niveau de ma **conscience immédiate** et ce qui peut être **prouvé**, par ailleurs (J. Barus-Michel) à partir de raisonnements et de dispositifs, éventuellement accessibles, ensuite, au niveau d'une **conscience réfléchie et critique**, elle-même admise comme partagée. Si nous tentons d'approfondir quelque peu l'opposition issue d'un tel repérage ce sont deux démarches possibles de la pensée, bien distinctes, irréductibles l'une à l'autre, hétérogènes entre elles, mais inséparables, sinon indissociables, l'une de l'autre, qui nous apparaissent ainsi mises, conjointement ou alternativement, en cause. L'une **processuelle**, vivante, vécue, temporelle, inscrite dans une durée particulière ou singulière, ancrée dans l'organisation bio-psycho-anthropo-sociale de chacun, l'autre rationnelle, **procédurale**, logique, abstraite, axiomatique, relativement indépendante du temps et de l'espace, à prétention plus universelle, construite par les facultés d'un entendement. Parce que les données de la subjectivité et de l'intersubjectivité sont facilement associées dans nos cultures à une moindre rationalité, si ce n'est à l'irrationnel, tandis que l'ordre de la raison est considéré comme supérieur, le Droit, au cours de son histoire, n'a jamais pu s'affranchir complètement, en dépit d'efforts contraires, de tels enracinements subjectifs et intersubjectifs. Certes, nous ne sommes plus dans l'imaginaire de pratiques magiques ou d'invocation à des forces surnaturelles pour établir la vérité, plus coutumières à d'autres âges, mais la nécessité de prendre en compte des témoignages, à défaut de preuves, et « l'intime conviction des juges », en dernier ressort, subsistent toujours à bon droit dans les pratiques juridiques modernes. Enfin, la preuve judiciaire est, beaucoup plus explicitement que la preuve scientifique, de l'ordre du **discours** (pris, ici, dans son acception la plus large). Elle se réfère explicitement à d'**autres** (parties adverses, juges jurés, représentants du ministère public, avocats, voire de façon plus lointaine opinions, médias), qu'il s'agit toujours plus ou moins de convaincre ou de confondre, dans le cadre de **débats** argumentés en vue du triomphe d'une cause sur une autre. De tels débats font avant tout appel à la persuasion autant sinon plus qu'à la pertinence technique des arguments évoqués. La parenté avec la rhétorique reste dès lors indéniable. La pensée scientifique se voudra, à juste titre, plus affranchie de tels artifices. Il n'en demeure pas moins que le Droit a constitué, et constitue encore, pour l'intelligence de la preuve (et tout autant du témoignage) dans la pensée scientifique une sorte de laboratoire permettant de travailler effectivement la notion à la fois théoriquement au niveau même des principes et de la philosophie, et pratiquement à celui d'une casuistique accumulative appelée jurisprudence.

Avant même d'intéresser plus particulièrement d'autres sciences humaines et sociales, toutes explicitement flanquées de **terrains** (psychologie, sociologie, ethnologie, anthropologie, psychologie sociale, sans omettre les dis-

ciplines artistiques...), le témoignage est, parce que matériau privilégié, objet systématique d'étude et de recherche pour le Droit comme pour la science. En fait, l'idée même de vérité, quand elle se socialise et s'affranchit d'une subjectivité radicale, oscille constamment entre preuve et témoignage.

## Témoignages

L'actualité du soixantième anniversaire de la libération des prisonniers du camp nazi d'Auschwitz, en Pologne, par les troupes soviétiques, nous semble pouvoir constituer l'opportunité d'une réflexion un peu plus fouillée sur le témoignage. Ce dernier terme n'a jamais retenu particulièrement l'attention des spécialistes, notamment des théoriciens, dans les domaines respectifs de la philosophie et des sciences humaines. Si le *vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande en fait bien mention dans ses éditions déjà anciennes, le Dictionnaire des « œuvres philosophiques » de l'*Encyclopédie philosophique universelle*, y consacre à peine quelques lignes. L'*Encyclopædia universalis*, pour sa part, retient trois occurrences (dont deux uniquement juridiques). Il convient de mentionner, toutefois, un article de Jean-Marie Brohm, beaucoup plus approfondi, publié en 1992<sup>15</sup>.

Pour sa part, le mot français témoignage (action de témoigner et produit, effet, de cette action) a pour étymologie le latin *testimonium* lui-même dérivé de *testis* (témoin). Composé du radical *tes* (originaire de *tres*, trois, à travers les altérations de *tristis*, puis *terstis*, pour désigner celui qui « occupe une tierce position »)<sup>16</sup>, qu'il partage avec « testament », et, sans doute, encore que bizarrement, avec « testicule », il se retrouve également dans « détecter » (à l'origine, « prendre les dieux à témoin », par la suite : « horrifier »), « attester », « contester ».

Bien que la progression que nous allons suivre au fil des prochaines pages ne coïncide pas vraiment avec la chronologie réelle de la formation et de l'évolution de la notion dans notre langue, évidemment plus accidentée et irrégulière, nous tenterons maintenant de nous représenter les diverses acceptions de celle-ci en allant des plus simples, plus élémentaires (peut être plus fondamentales) aux plus complexes (et non au plus **compliquées**, pour reprendre, ici, une distinction déjà esquissée par ailleurs)<sup>17</sup>.

I - Témoigner, c'est, avant toute autre chose, dire à d'autres, exprimer, ce que l'on ressent, ce que l'on éprouve, ce qui « tombe sous les sens » (et non, cette fois, sous « le sens »), autrement dit ce qui, dans l'ordre de la sensation et de la perception, semble vrai, parce que directement **vu** ou (et) **entendu**. Quand elle se rencontre, ou nous gagne, l'incrédulité apparaît comme une première limite. Des analyses plus fines qu'à l'ordinaire de l'étonnement et de la surprise (qu'il convient de distinguer soigneusement l'une de l'autre<sup>18</sup>) montreront que le désarroi et le doute viendront tantôt de notre propre impuissance à rattacher ce que nous percevons comme insolite à quelque chose de connu (étonnement – tonnerre – stupeur, stupidité, ce qui n'empêchera pas la science d'être « fille de l'étonnement », selon Aristote), tantôt que cette absence et perte de repères provient surtout de l'action stratégique d'un autre voulant intentionnellement nous désorienter (surprise), voire nous confondre. Il est donc question, ici, à travers le  **récit**  qu'on en donne, d'une  **relation**  (à tous les sens du mot) avant tout spontanée, à tout le moins peu critiquée, impliquant subjectivité et intersubjectivité, plus que souci réel d'objectivité. Sans préjudice des usages plus savants (juridique, psychologique, sociologique, historique, ethnologique, anthropologique...), plus techniques, qui en seront fait ailleurs et sur lesquels nous allons insister, ensuite, c'est vouloir  **partager**  avec d'autres un ensemble de données perçues comme  **immédiates**  (s'imposant à nous), relativement  **intuitives** . D'une part, l'idée d'une  **vérité**  est y déjà présente, au moins sous forme de croyance (« nos sens ne peuvent nous tromper »), avant même toute « théorie » encore implicite (*assumption* dans l'anglo-américain) qui conduirait ultérieurement à faire, plus explicitement, intervenir un appareil et un travail critiques ; d'autre part, s'impose,  **la co-présence de l'autre**  qu'on prendra justement « à témoin », « à partie » (ce faisant, toutefois, s'insinue ainsi au moins le pressentiment d'un  **doute**  plus systématique). On ne témoigne pas à soi-même (tout en témoignant au besoin « pour soi », ou « de soi »), on témoigne vis à vis d'autrui, à son égard. La marque du lien duel ou microgroupe est indéniable. On témoigne de la sorte à ses amis, à des voisins, à des passants. Remarquons, au passage, que, si peu que ce soit, témoigner c'est toujours alors évaluer, du même coup, dans la mesure où il reste évidemment difficile de séparer ce qui nous affecte d'une appréciation qualitative. Cette toute première acception de la notion (fondamentale dans la représentation que nous nous donnons de l'ensemble de notre approche du témoignage) privilégie des aspects principalement  **psychologiques**  mais relève, plus essentiellement encore, d'une  **phénoménologie** . Son caractère intentionnel, même naïf, impliquant de façon irrévocable l'existence d'autres consciences que celle du sujet ne peut être ignoré.

II - Une deuxième acception de la notion sera plutôt spécifiée par sa forme institutionnalisée. Il s'agit, cette fois, d'un témoignage travaillé, critiqué, déconstruit, reconstruit, comparé à d'autres, en vue de rechercher des concordances, une corroboration, aux fins de contribuer à un procès d'établissement de la vérité. Certes le témoignage n'est pas la preuve (*testis unus, testis nullus*) puisque même l'« aveu » lui est longtemps bien à tort préféré, mais sous réserve qu'il soit convenablement recueilli, formellement établi, suspecté, soumis à vérification, instruit, il peut être considéré comme convenable au regard d'une exigence explicitement rationnelle. Oral ou écrit, dûment enregistré, préservé, dans la mesure du possible, des altérations évidemment réputées préjudiciables, il deviendra, au fil des cas, en fonction des conjonctures et des circonstances, trace, indice, signe, élément de présomption, pièce à conviction, une fois inscrit dans une démarche méthodique. Celle-ci suppose toujours, plus ou moins explicitement, une  **représentation de la vérité**  et une  **théorie de la connaissance** .

La première peut être considérée, selon les époques et les systèmes de pensée, comme absolue, normative, nécessaire, transcendante ou immanente mais universelle, immuable, ou comme relative, contingente, particulière et singulière, temporelle et historique, toujours en train de se faire et, par conséquent, évolutive. Nous y retrouvons les conceptions antagonistes bien illustrées, dès l'antiquité, par les philosophies de Parménide et d'Héraclite.

La seconde privilégie, en tant que principes, un certain nombre de ce que l'on est bien obligé d'appeler « postulats » ou « axiomes », en empruntant, ici, au vocabulaire des mathématiciens :

1° l'activité de cognition humaine, psychique et mentale, repose sur la reconnaissance et la distinction entre des **processus**, conscients ou inconscients, des pulsions, s'élaborant ensuite, de façon plus complexe en attitudes, en comportements, en émotions, en états vécus subjectifs, et des **procédures** plus construites, tout à la fois techniques et rationnelles, plus contrôlées, au moins en partie soumises à la volonté et à la liberté humaine, donnant place à des possibilités de choix. L'enracinement des uns et des autres reste biologique et physiologique, mais, à un autre niveau, faisant intervenir un imaginaire et des activités proprement mentales, s'imposera le jeu critique d'une raison discriminante. Faute, sans doute, de meilleurs termes, on opposera ainsi le **rationnel** à l'**irrationnel** ;

2° même si il ne manquera pas, par la suite, de contestations aussi heureuses qu'utiles d'une telle prise de position, montrant sans peine que ce qui était réputé irrationnel pouvait aussi bien contenir des formes de connaissance, finalement avérées intelligibles et cohérentes, après avoir longtemps été niées, censurées (notamment dans le domaine de la connaissance scientifique, témoins parmi tant d'autres, le géocentrisme ou le refus de l'évolutionnisme) la pierre angulaire de la théorie de la connaissance dans la pensée occidentale (et, peut être, sous d'autres rapports et selon d'autres modalités, dans d'autres cultures) est constituée par l'affirmation de la **supériorité du rationnel** par rapport à l'irrationnel, ce dernier facilement relégué au rang d'une faiblesse, d'une insuffisance ou d'une inconstance de la pensée. voire abandonné à une animalité ou à une barbarie par rapport aux idéaux de l'humanité et de la civilisation ;

3° les activités psychiques et mentales cognitives sont aussi **sociales** et requièrent au moins autant une intelligence sociologique qu'une intelligence psychologique pour leur intellection. Elles relèvent en cela de lectures **multiréférentielles**<sup>19</sup>. Elles s'élaborent, s'expriment, s'enrichissent, se développent, se transmettent, se transforment, s'**altèrent**, par le truchement du **langage**. Elles circulent de façon plus structurée, quantifiable et organisée en fonction de réseaux d'**information**, tout en supposant à partir d'une lecture de toute autre nature<sup>20</sup>, une **communication** interactive permettant la **réappropriation** par chacun du contenu des **échanges**. L'organisation sociale agit en retour sur le fonctionnement des activités psychiques individuelles et personnelles qui constituent au moins l'une de ses sources. Les croyances de chacun évidemment influencées par les opinions collectives, sont ainsi façonnées, formées, déformées par le jeu des rapports sociaux.

Avant même la science, c'est le Droit, sous ses diverses formes et spécialisations (pénale, civile, publique, privée, commerciale, travailliste, internationale...), qui va tenter de techniciser et de théoriser **preuves** et **témoignages** (dans des périodes plus anciennes toutefois non entièrement révolues, l'**aveu** pouvait venir s'y ajouter, à la fois considéré comme autosuffisant et jouissant même d'un statut supérieur) dans la recherche de l'obtention et de l'établissement de la vérité. Quelque soit la place finalement dévolue à l'aveu, il y a une hiérarchisation qui est établie au moins entre preuve et témoignage. Celle-là, une fois reconnue, établie, construite, administrée, est censée s'imposer à tous et l'emporter sur tout autre considération, tandis que celui-ci reste problématique, objet de doute et de suspicion, donnant matière à interprétation. C'est la raison pour laquelle le témoignage est l'objet de précautions et de soins particuliers, dès son recueil en vue de sa conservation. On le voudrait inaltérable. C'est pourquoi il sera très vite figé par tout un jeu de procédures (qui entraveront au besoin toute chance d'évolution ultérieure). On passe, en quelque sorte, avec la judiciarisation, d'un univers à un autre.

Sous la même optique, l'**éducation** est tout autant témoignage, incarné par un professeur, un maître, un enseignant, un formateur, que transmission de connaissances, de savoir, savoir faire ou « savoir être et devenir<sup>21</sup> ». C'est le sens profond de l'intérêt porté aux **pédagogies** qui ne se laissent pas confondre avec les **didactiques** plus formalisées.

IV – Une troisième acception, également sociale et au moins partiellement institutionnalisée, mais employée plus singulièrement à l'égard de quelqu'un, de façon générale et collective, est celle d'un **hommage rendu**. Au moment de la mort d'une personne, ou même de son vivant, on témoigne de ses vertus, de ses qualités (en dépit de la syntaxe, on témoigne, en fait, « à », autant, sinon plus, que « de » quelque chose). L'intentionnalité est principalement évaluative. C'est la **valeur** de la personne considérée, de façon globale ou détaillée, qui se trouve soulignée, estimée, appréciée. Un tel hommage est déjà organisé et empreint d'une certaine solennité. Tandis que les précédentes acceptions restaient spéculatives et, en dernier ressort, de l'ordre du jugement, le témoignage devient ici actif, dans une certaine mesure. On s'**associe** plus ou moins à un tel hommage, si on n'en a pas soi-même pris l'initiative.

V - De façon encore plus solennelle, au titre d'une célébration, le témoignage peut aussi prendre la forme d'une affirmation de solidarité pour une « cause » (au sens juridique) reconnue majeure. En témoignant activement, de la sorte, nous prenons parti, nous partageons des valeurs, nous soutenons un point de vue considéré comme important, sinon essentiel, nous nous **engageons** (ce qui ne suffit toutefois pas à rendre compte toujours de notre **implication** profonde<sup>22</sup>). Ce seront, par exemple les témoignages officiels rendus à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération des prisonniers survivants d'Auschwitz, les « marches silencieuses », différentes formes de manifestations populaires... L'invocation contemporaine réitérée du « devoir de mémoire » (avec toutes les réserves que peut susciter, à juste titre, une telle terminologie) à propos des génocides et de tous les « crimes contre l'humanité » correspond bien à ce dernier sens. Il est à remarquer, alors, que du point de vue d'un grand nombre de ceux qui s'associent à de tels mouvements on ne témoigne plus exclusivement de ce qu'on a vu ou entendu, mais de ce que l'on éprouve, de ses **convictions** profondément ressenties ou manifestement affichées. C'est, au fond, l'affirmation réitérée d'une *weltanschauung*, d'une vision du monde (implicitement opposée à une autre, ou à d'autres) qui se joue en l'occurrence donnant éventuellement corps à autant de militantismes. En dehors de formes plus superficielles, cantonnées au niveau des gesticulations d'opportunité, périodiquement attisées par des *médias* en quête de sensationnel, cette forme de témoignage insiste utilement, à la différence des autres acceptions du terme, sur des dimensions **politiques** liées à l'action et aux projets de « changer le monde » ou de « changer la vie » (ce qui n'exclut nullement des conduites de même nature inspirées à l'inverse par des préoccupations traditionalistes, conservatrices, fondamentalistes), réactions volontaristes d'espérance (Ernst Bloch) au désespoir et à l'incertitude éprouvés à partir de la conscience du **tragique** de la condition humaine. Nous nous retrouvons, tout à la fois, de façon paradoxale, au point culminant d'une axiologie avec le risque intact que de telles manifestations ne s'abîment dans la simple commémoration.

VI – Plus objectivement, au moins en fonction de l'intentionnalité idéale, on appelle encore « témoin » une chose, une substance, une matière, un objet, dont on aura préalablement déterminé conventionnellement le caractère de **repère**, en fonction d'une échelle implicite ou explicite, et dont on se servira, ensuite, pour mesurer, estimer, apprécier, l'importance d'un phénomène. Ainsi le « témoin » qui passe de main en main au cours d'une épreuve sportive de relais, la statue du « zouave du Pont de l'Alma » nous informant sur le niveau de la Seine, une substance témoin en chimie ou en biologie, un « groupe témoin » dans le cadre de manipulations expérimentales... Le fait de souligner le caractère préalable de la convention qui instituera le repère n'implique en aucune manière une temporalité duré ou une histoire auxquelles nous nous référons, par contre, fréquemment à propos des autres acceptions. Il s'agit tout au plus, ici, en dépit des apparences, d'une antériorité logique : l'*a-priori* par rapport à l'*a-posteriori*.

Comme nous y avons déjà insisté au cours des pages précédentes, l'intention cardinale de cet article est de permettre un repérage entre deux paradigmes ou, mieux, deux démarches obéissant à des épistémologies hétérogènes, d'une part, la construction « hors le temps », contrôlée, de la **preuve** et, d'autre part, l'élaboration critique, travaillée et évaluée, des **témoignages**, toujours inscrits dans une temporalité-durée, qui sont à l'œuvre, plus ou moins simultanément dans un tel procès. Ils y retrouvent les deux acceptions de la vérité que nous avons distinguées *supra* : la **vérité prouvée**, démontrée, vérifiée, analytique ou synthétique, à travers le raisonnement, pur ou appliqué à des agencements de faits obéissant aux règles de certaines méthodes, à partir d'une correspondance supposée, dans le cadre d'un entendement voulu objectif et de portée universelle, et la **vérité éprouvée**, vécue intérieurement, ressentie, impliquant le jeu vivant d'une sensibilité, évidemment particulière et singulière, dans le champ plus subjectif d'une conscience (reconnaissant éventuellement des activités psychiques et sociales inconscientes et des productions imaginaires). C'est aussi, au passage, retrouver la distinction de Dilthey entre « explication » et « compréhension ». Dans la mesure où ces témoignages sont effectivement travaillés de façon exigeante, on veut les rapprocher le plus possible, mais toujours partiellement, d'une vérité prouvée, dûment établie, en dépit de leur origine irrémédiablement subjective. Mais, dans nombre de pratiques scientifiques (sciences dures, observation, description, prévisions et prédictions) et juridiques, nous retrouverons, en fait, des tentatives d'**articulation**, plus que de correspondance, de concordance, d'identité ou de coïncidence, entre ces deux épistémologies hétérogènes. Les sciences humaines et sociales qui font d'abord appel, dans la mesure du possible, aux méthodologies des sciences exactes (observation techniquement contrôlée, probabilités, statistiques...) pourront difficilement faire l'économie complète d'une **épistémologie plus spécifique du témoignage**, quand elles voudront approfondir leurs données et ne pas se limiter à la sécheresse des énoncés positivistes qui veulent, alors, en rendre compte. Une optique et une lecture plurielles, multiréférentielles, s'imposeront, ainsi, plus ou moins. La plupart des sciences humaines et sociales (physiologie, biologie, anthropologie, ethnologie, psychologie, sociologie, psychologie sociale, économie, histoire, sciences politiques...) se retrouvent concernées de part et d'autre. Les méthodologies respectives de ces deux versants sont différentes et alternatives : l'entretien, la réunion, l'histoire de vie, les biographies raisonnées, l'observation participante, la recherche action et plus ou moins toutes les formes d'analyse du langage, pour l'un, l'observation et la description objectives, la mesure des phénomènes, les raisonnements logique et mathématique, pour l'autre.

Il est à remarquer que le travail critique, au cours de l'établissement de la preuve, se situe toujours en amont de la production de celle-ci, dans la reconstitution et l'agencement des faits, dans l'examen et l'énoncé des « implications » (ici, considérées comme essentiellement inclusives et logiques, à l'opposé des implications psychologiques ou psychosociales), pré-supposés, des postulats ou des axiomes sur lesquels s'appuieront le jeu déductif

et les enchaînements logiques de propositions (dont la cohérence et la compatibilité entre eux constituent la principale garantie d'**acceptabilité**). Ce sera l'inverse de la position ethnométhodologique intéressant le témoignage (« compétence unique ») Une fois affirmée, la preuve va, au contraire, interdire ou limiter considérablement le travail critique en aval, sauf bien entendu s'il s'agit de dénier sa valeur de preuve. Quant acceptée, il est dans sa spécificité de s'imposer. De son côté, le témoignage reste intimement lié à une incertitude fondamentale (le tragique de la condition humaine) qu'aucune logique rationnelle ne saurait « traiter » (au sens logico-mathématique du terme). Le paradoxe qui en résulte nous semble résider dans la dialogique de ces deux démarches dont l'une aspire de façon très absolue à lever définitivement le doute, tandis que l'autre accepte ce dernier, sinon le cultive, justement parce qu'il est une mise à l'épreuve existentielle, hors de laquelle la vérité n'aurait plus de valeur. C'est aussi, au passage, la leçon de nombreuses expériences spirituelles privilégiant une sagesse pour laquelle l'éprouvé de l'incertitude prime incontestablement sur la sérénité factice, voire rationnellement « armée », des convictions assurées. « Tu ne croirais pas si tu n'avais pas douté ». La philosophie, la raison, la pensée, la spiritualité, sont, infiniment, et indéfiniment, doute, trouble (constituant le double sens de l'ambiguïté), tremblement (Kostas Axelos). C'est, notamment, la perspective volontiers assumée par René Barbier

L'autre spécificité du témoignage est son **intersubjectivité concrète**. A cet égard, le témoin (martyr chez les grecs) et le témoignage, qui lui est du, ne sauraient être confondus, celui-ci est une démarche, un processus, inscrits dans leur temporalités respectives, tandis que celui-là est un « sujet » épistémique, abstrait, (non vivant), irrémédiablement solitaire, enfermé dans un « ici et maintenant » indépassable, ou quasiment « réifié » par les nécessités procédurales d'un « temps » juridique (chronologique) ou scientifique expérimental (chronométrique). On témoigne, en fait, de **soi** (de ce qu'on a vu, vécu, senti) à d'**autres** (pairs, enquêteurs, juges, à qui de droit...), pour d'autres. Le statut de l'autre (des trois acceptions de l'autre en fait !), interfère, ici, avec les formes de vérité. Très généralement, « l'autre » se distingue du « différent » par l'**hétérogénéité**<sup>23</sup> qu'il suppose, au contraire de celui-ci. Peuvent être ainsi réputés différents plusieurs exemplaires des objets multiples d'une collection, sans sortir de l'ordre du **même**. L'hétérogénéité indique plus explicitement une « distinction de nature ». Mais de quelle nature est-il alors question avec une telle distinction ? Trois figures principales de l'autre nous semblent, de la sorte, devoir être repérées : 1°) dire que la « nature » matérielle des choses est **autre** que nous, c'est admettre qu'à l'échelle des forces et des énergies, au moins, nous ne pouvons nous confondre avec elle, en tant qu'êtres pensants et fragiles, et, que de ce fait, nous éprouvons des limites quant à nos intentions, nos désirs, notre autonomie ou notre liberté, lors de certaines de ses manifestations (tremblements de terre, ouragans, raz de marée, force d'attraction terrestre). Nous pouvons certes lui commander, dans une certaine mesure, à condition toutefois de commencer par lui obéir en premier lieu (F. Bacon). Mais une telle disproportion de forces et de puissance reste impavide, elle ne se caractérise par aucune intelligence, intentionnalité, malice, à notre égard ; 2°) l'**autre humain concret**, vivant, **incarné**, s'oppose également à nous (sujets), et limite notre désir de toute puissance, mais il investit, lui, dans les situations, outre ses ressources énergétiques spécifiques, une volonté propre, des pulsions, des stratégies, des capacités de surprise, confrontés aux nôtres. En cela, il est toujours apte à nous surprendre. Il peut y avoir ainsi hétérogénéité de cultures, de psychologies, de « visions du monde », d'intentionnalités, toujours au niveau des pratiques et de l'action. Sous ce rapport, je percevrai alors cet autre comme étranger, hétérogène ; 3°) une **subjectivité transcendante**, plus radicale, me fera percevoir, enfin, une hétérogénéité entre la raison (partagée au niveau de l'entendement, comme une sorte de « transversalité » (Deleuze et Guattari), avec tous les **autres sujets humains**) et la sensibilité-historicité qui m'est propre

C'est évidemment dans leur « mise en scène » **politique et institutionnelle** que les énonciations de vérité affichent, à tout le moins révèlent, la crise profonde des valeurs que nous traversons actuellement et, surtout, la régression alarmante de la vigilance critique affectant nos sociétés. En quelques mois, par exemple, nous sommes informés par les plus hautes instances de l'Etat, qu'un ministre distrait, ou surchargé par son travail, a laissé son « cabinet », ou d'autres collaborateurs, s'occuper d'un appartement, au titre d'un « logement de fonction », loué 14000 euros par mois, avec des travaux de mise en état approchant les 70000 euros, alors qu'il était déjà lui-même propriétaire d'un local correspondant tout à fait convenable, et, par ailleurs, qu'un fonctionnaire de l'administration des impôts a détruit « par inadvertance » des dossiers « sensibles » de personnalités qui avaient curieusement disparus. Parallèlement, le ministre démissionne et l'agent des impôts va être lourdement sanctionné. Les incidents sont donc clos et la vie peut continuer. Des chefs d'Etat affirment déclencher une guerre (Irak) en raison de risques « dûment établis » de détention d'armes de destruction massive, ce qui s'avérera finalement faux, en dépit de toutes les recherches. Personne n'y croit vraiment, mais on fait « comme si » (**facticité** et non fiction<sup>24</sup>), sauf, peut être, une désaffection réitérée à l'égard de la **politique** politicienne, **des politiques** gestionnaires, voire « **du politique** » en termes de démocratie plus directe, constatés au moment des échéances électorales. Vérités ou raisons d'Etat ne sont ni « prouvées », ni « éprouvées ». Elles ne suscitent pas nécessairement d'adhésion. Notre époque est aussi celle de l'illusion du « simulacre ». Le « paraître » l'y emporte statistiquement, ou plus ou moins définitivement, sur « l'être ». La vérité dite « publique » est contrôlée, manipulée, trafiquée, en fonction des impacts redoutés ou attendus au niveau de l'opinion. Même le côté « farce », « guignol », ne donne plus tellement matière à interrogation. Les ultimes recours sont-ils, dorénavant, les formes humoristiques d'un « Canard enchaîné » ? Heureusement, il y a aussi, de temps à autres, des lames de fond déconcertantes et bienvenues, sortes de « tsunamis » populaires prenant plus ou moins tout le monde par surprise (Espagne, Ukraine, Liban, Kirghizstan...). Ce seraient, de la sorte, les périodes de réchauffement, sinon les « températures de haute

fusion », plus révolutionnaires il est vrai, dont parlait déjà Jean-Paul Sartre<sup>25</sup>, à propos des moments (mouvements) apocalyptiques. Les avatars contemporains de la vérité indiqueraient ils, alors, des conditions pré-révolutionnaires latentes auxquelles nous ne sommes pas toujours suffisamment attentifs ?

Lorsque, au cœur même de pratiques pragmatiques, plus « terre à terre », nous nous retrouvons sommés, mis en demeure, de « trancher », puissions nous nous en souvenir. La vérité se perd ou tourne court, aussi bien quand elle s'ouvre à tous les vents qui peuvent venir l'affecter, que quand elle se retrouve abritée mais emprisonnée dans la forteresse qu'elle a voulue ériger pour se garantir. C'est bien le témoignage, avec ses imperfections, son inachèvement, mais aussi ses richesses, qui constitue la matière la plus authentiquement humaine, c'est à dire, peut être, la plus « vraie », du **travail critique** à partir d'une pensée incarnée, soucieuse d'existence et, malgré tout, éprise de « vie ». En ce sens, parce que témoignage, la première formulation de la vérité est **récit**<sup>26</sup>. Toute vérité, prouvée ou éprouvée, reste dès lors, forcément **relative** (« vérité en deçà des Pyrénées » disait déjà Michel de Montaigne, « fausseté au delà ! »), ne serait-ce qu'en fonction des angles nécessairement hétérogènes à partir desquels on veut la définir ou l'énoncer : **le contenu même de la proposition affirmée vraie**, son sens et son intentionnalité ; **la forme donnée à un tel contenu pour son énoncé** ; **le point de vue où se place, le contexte où se situe**, plus ou moins explicitement, **l'énonciateur**. Cela ne veut absolument pas dire que la recherche de preuves est vaine, mais seulement rappeler, qu'en dépit des exigences et des attentes contraires, la nature de la vérité reste éminemment assertorique. Tant qu'elles sont reconnues et non contestées, les preuves invoquées à bon escient ne correspondent qu'à des « moments » de simplification d'une démarche avant tout problématique dans sa durée, parce que fondamentalement liée à l'incertitude. Epistémologie de la preuve et épistémologie de l'éprouvé sont bien, dès lors, hétérogènes, irréconciliables et, pourtant, « complémentaires ». Le « clinique », et son opacité relative s'opposent en cela à la pureté idéale d'un raisonnement voulu transparent, ou, à la rigueur, à l'objectivité de « l'expérimental ». Nous ne pouvons certes pas, non plus, négliger les acquis d'une expérience partagée cautionnée par les progrès rationnels de la science et des techniques. C'est aussi le problème de la foi et de la raison posé notamment par Jean-Paul II (« *fides et ratio* »). Nous ne pouvons sérieusement contester l'existence d'une démarche rationnelle, « transcendante » c'est à dire indépendante des subjectivités qui l'éprouvent, se l'approprient et s'y soumettent, en vertu de laquelle les équations simples des premiers manuels mathématiques nous conduisent concrètement, empiriquement, à travers l'essor technologique qui en découle, aux portes mêmes de notre univers. De même après quelques années d'études des ingénieurs sur le papier, « l'Airbus 380 » décolle réellement ; tantôt cette vérité objective transcendante sera personnifiée, garantie par l'être divin ; tantôt, la « raison souveraine » des laïcs et de la philosophie des lumières prétendra prendre la relève. Nous ne pouvons non plus ignorer, comme le souligne très bien Georges Snyders<sup>27</sup>, que les valeurs intéressantes les « Droits de l'homme » se soient lentement imposées, sans préjugés de nombreuses régressions, au cours des deux derniers millénaires. En dépit des « négationnismes » et des « révisionnismes » divers, voulant parfois les réduire à autant de « détails de l'histoire » les camps de concentration et les camps d'extermination, la « shoa », les massacres arméniens, les génocides cambodgiens ou rwandais..., restent cruellement « vrais » au regard de l'histoire. Cette permanence, voire cette quasi éternité des repères, voulus certains et immuables, en fonction desquels nous nous situons, nous est indispensable. Nous ne survivrions sans doute pas, faute d'une telle **identité**, intimement liée à une **mémoire**. Il n'est donc pas illégitime de vouloir parler de vérités transcendantes les sujets. Mais on ne saurait, non plus, nier une évolution, des forces de progrès, de création, des changements, des « altérations », jalonnant et marquant le cours de nos sociétés. Nous restons ainsi, et resterons sans doute confrontés à deux sortes de vérité hétérogènes, inconciliables, irréductibles l'une à l'autre. Le double paradoxe résultant de la reconnaissance d'un tel pluriel qui ne s'**abîme** pas non plus, qui ne se **résout** pas dans l'**émiettement** étant, sans doute, qu'une fois élaguées les formes de subjectivité tenant aux histoires et aux casuistiques singulières et particulières, c'est au cœur même de la subjectivité transcendante que résident tenacement les aspirations les plus fortes à un ancrage dans l'absolu, tandis que, finalement, les démarches en vue de la construction de vérités « objectives » semblent mieux s'accommoder du relativisme.

On ne saurait donc se contenter d'une « démarche d'inversion » pure et simple, en vertu de laquelle un absolutisme en remplacerait un autre : le « tout absolu » cédant désormais place à un « tout relatif ». C'est le mode de pensée, « dialogique » ou « dialectique », qui reste au cœur du problème (« tenir ensemble » les positions éventuellement « contradictoires » ou « hétérogènes »). Des formes de vérité paradoxales ne sont, de la sorte, nullement exclues. Certains grands acteurs n'auront peut être jamais été aussi vrais qu'à travers l'interprétation de « rôles » et de « personnages » qui leur étaient confiés. Que penser, d'autre part, des apports nouveaux, et parfois non négligeables, des « commissions d'éthique », sollicitées presque à tout propos, aujourd'hui<sup>28</sup>. L'éthique est, elle aussi, enracinée dans le récit et le témoignage, dans la particularité, quelles que puissent être ses attentes au delà. Aucun énoncé universel ne découlera **immédiatement** d'une casuistique, si large soit-elle. Comme pour celle du « bien », la quête de la vérité doit également, alors, avoir consenti, préalablement, le deuil du **fantasme originel de toute puissance**. C'est, peut être ce qui distingue le mieux les sciences « dures » des dites « sciences molles » (**explication** ou **compréhension**). Dans le cadre des sciences humaines et sociales, la vérité est, de la sorte, explicitement relative, « essentiellement » **existentielle**, en quelque sorte. Mais, nos aspirations, psychologiques, rationnelles et sociales, à une plus grande certitude, cette fois idéalisée, formalisée ou réifiée, n'en subsistent pas moins, mêmes si elles doivent finalement s'avérer impertinentes.

## Notes :

- (1) Cf., par exemple, Zenon Kaluza in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2, art. « Veritas », pp. 2715-2718, PUF, Paris, 1990.
- (2) André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris 1947, Presses universitaires de France, art. « vrai » et « vérité » pp. 1174 et 1199..
- (3) Cf. Antonia Soulez, article vérité (philosophie) in *Encyclopédia universalis*, édition multimedia, version 9, 2004. On se souvient, par ailleurs, de cette plaisanterie de Pierre Dac, délivrée sous forme d'aphorisme trompeur : « ce n'est pas parce que, alors qu'il fait froid dehors, je ferme la porte de chez moi, en vertu des recommandations, qu'il fera moins froid dehors, pour autant ».
- (4) Cf. vérité esthétique in André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris 1947, Presses universitaires de France ; in *Encyclopédia universalis*, édition multimedia, version 9, 2004; in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2
- (5) Cf. les travaux de Georges Snyders, dans le domaine des sciences de l'éducation, notamment *Toujours à gauche*, Matrice Paris, 2005.
- (6) in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2, art. « vérité », pp. 2717-2719, *op. cit.*
- (7) Cf. Jacques Ardoino, article « Descartes (René) » in *Dictionnaire des biographies*, ouvrage collectif dirigé par P. Grimal, PUF, Paris, 1958, pp. 427-429.
- (8) Marie-Hélène Peyret in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2, art. « vérité », pp. 2717-2719, *op. cit.*
- (9) Cf. Sophie Demichel, «Fonction du mensonge dans la pensée, modalités du sujet de la falsification », thèse université de Paris VIII, à paraître. Il est, alors, à remarquer que les intentionnalités respectives du « mensonge » et du faux témoignage ne coïncident le plus souvent pas. Le mensonge reste avant tout lié au « songe », à la fiction, aux jeux de l'imaginaire. Il est tout autant ouvert à la fonction de se « tromper » soi même, dans la quête et l'espoir d'une autre réalité (utopie). Le faux témoignage est une intention délibérée de tromper l'autre sur un point précis dans le souci d'en tirer avantage stratégique.
- (10) Cf. Jacques Ardoino, « Pour un éloge de l'ambiguïté » in *Hommage à André Demichel* (remise du prix), Lyon, 2003.
- (11) Cf. Jacques Ardoino et Luis Manuel Flores-Gonzales, « Complexité », à paraître, 2005.
- (12) in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2, art. « preuve », p. 2033, *op. cit.*
- (13) in *Encyclopédia universalis*, *op. cit.*, art. « preuve »
- (14) avec toute l'ambiguïté propre à ce dernier terme (justesse : exactitude, rigueur, précision, d'une part, et, d'autre part, justice : pensée de qualité supérieure, sagesse, vérité, « bien ». Cf., notamment, « Les justes » dans la culture et la langue hébraïque).
- (15) « Témoignages suspects et témoins gênants, pour une épistémologie du témoignage » in *Galaxie Anthropologique* n° 1, « Transversalités » (Patrick Baudry, Jean-Marie Brohm et Louis-Vincent Thomas Dirs), Paris, 1992. En dépit de démarches d'origines tout à fait différentes, il est plaisant de constater une indéniable convergence, en ce qui concerne le témoignage, entre nos textes respectifs (ndlr). « A l'encontre de la tradition positiviste qui estime naïvement que la recherche consiste à collecter les « faits » comme l'on ramasse des champignons après la pluie, je voudrais soutenir, ici, la thèse radicale que les témoignages, c'est à dire les assertions des témoins, constituent les données de base des sciences humaines, tant dans leurs thématiques que dans leurs méthodologie ». Il convient, aussi, de mentionner le philosophe italien contemporain, Giorgio Agamben, soulignant, pour sa part, l'interdépendance forte entre temporalité et témoignage.
- (16) Paris 1996, Editions Belin, *Etymologie du français*, Les curiosités étymologiques.
- (17) Cf. Jacques Ardoino, « La complexité » in Edgar Morin (collectif) *Relier les connaissances, le défi du vingtième siècle*, Paris 1999, Seuil et « Complexité » in *Dictionnaire critique de la communication*, Lucien Sfez (sous la direction de), Paris 1993, PUF. Cf., également, Jacques Ardoino et Luis Manuel Flores-Gonzales, « Complexité », à paraître.
- (18) Cf., Jacques Ardoino, « Discernement entre surprise et étonnement », communication au colloque de Pau (AFIRSE), Actes, 2002.
- (19) Cf. , Jacques Ardoino, 1965: Préface à *Pédagogie institutionnelle* de Michel Lobrot, Gauthier-Villars, Paris, collection « Hommes et organisations » ; "L'analyse multiréférentielle" in Weigand/Hess/Prein : *Institutionnelle analyse* -Athenaum monographien-Sozial wissenschaften, Athenaum. Frankfurt am Main. 1988; "Vers l'analyse multiréférentielle" in *Perspectives de l'Analyse Institutionnelle*, aux éditions Méridiens Klincksieck, 1989 ; "L'analyse multiréférentielle des situations sociales" in *Psychologie clinique*, N° 3, 1990 ; "L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives" pour *Pratiques de Formation-Analyses*, N° 25-26, 1993.
- (20) Cf., Jacques Ardoino, *Propos actuels sur l'éducation, introduction à l'éducation des adultes*, Collection « Travaux et documents », Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Bordeaux, 1963, réédité chez Gauthier Villars, collection « hommes et organisations » (20<sup>ème</sup> mille), Paris 1967 (traduit en espagnol, en portugais ou brésilien, en japonais et, partiellement, en italien) ; réédité chez l'Harmattan, collection « diagonales critiques », Paris 2004,
- (21) Sur les notions d'information et de communications, Cf. Jacques Ardoino, *Les avatars de l'éducation*, PUF, collection « pédagogie théorique et critique », Paris, 2000 et in Lucien Sfez, *Dictionnaire critique de la communi-*

cation, op. cit, T. 1, organisations et communications, pp. 602-608..

(22) Cf., Jacques Ardoino, *Les avatars de l'éducation*, op.cit.

(23) Cf. Jacques Ardoino et André de Peretti, *Penser l'hétérogène*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998

(24) Cf. Jacques Ardoino, sur fiction et facticité, "Réflexions sur le psychodrame, en tant que situation cruciale", *Bulletin de Psychologie*, « numéro spécial sur le psychodrame », numéro 285, Paris 1969-1970 (cf. supra note 9).

(25) in *Critique de la raison dialectique*, Gallimard, Paris, 1960.

(26) Jean-Marie Brohm, op. cit : « ...transmettre ou communiquer des expériences singulières à d'autres (et là on retrouve la fonction de témoignage du récit). C'est en racontant que les hommes peuvent faire part à d'autres hommes de leur vécu, leur éprouvé, leur subjectivité. La fonction narrative a donc non seulement une fonction expressive, mais aussi une fonction référentielle.../...Des sociétés, des cultures entières sont construites sur l'oralité narrative et c'est par la perpétuation des récits que se conserve la tradition (orale) et donc l'identité d'une culture ou d'une société.. /...L'histoire de toute société est transcrite dans un corpus de récits légitimes.../...supposés véridiques, et l'historiographie est la lutte des récits. Comme le rappelle Jean-Pierre Faye, l'histoire est d'abord une narration ».

Cf. Georges Snyders, op. cit.

(28) que nous avons évoquées, à propos de cet article, au cours d'une entretien avec Georges Vigarello.

## Annexe (en cours d'élaboration, non terminée)

Notre intention, dans cette annexe, est de reprendre pour les travailler, les affiner ou les préciser, un peu plus, un certain nombre des notions que nous avons mentionnées ou évoquées *supra*, comme intéressant, d'une façon ou d'une autre, les questions relatives à la vérité.

Quelques remarques préalables à la lecture de cette annexe s'imposent : nous préférons parler, ici, de **notions** plutôt que de **concepts** pour respecter la diversité des composantes de sens, parfois contradictoires entre elles, qui les constituent (le concept tendant idéalement à une plus grande univocité) ; ce que nous esquissons avec ce travail, à propos de « vérité, preuve et témoignage » se retrouverait tout aussi souhaitable et heuristique, voire nécessaire pour d'autres notions, quelles qu'elles soient, et cela non seulement en fonction des caractéristiques des notions elles mêmes, de leurs particularités linguistiques, sémiotiques ou sémantiques, tenant autant aux propriétés même des langues mobilisées, qu'à l'originalité psychologique et culturelle des auteurs, des penseurs, qui les utilisent, avec la « vision du monde » qu'ils privilégient explicitement ou implicitement. Autrement dit, une notion ne s'approfondit vraiment qu'à partir d'un « réseau de sens », sorte de « maillage » où elle vient s'inscrire ; enfin, ces « fragments » (en rappelant le sous titre de l'article auquel elles se retrouvent annexées) et ces notes ne prétendent nullement à une forme aboutie. Ils constituent autant d'ébauches. Nous les proposons donc, surtout à titre de pistes et de repères, dont chacun saura finalement inventer son chemin, en évoquant au passage la métaphore poétique de Machado. Leur élaboration s'est souvent appuyée sur des ouvrages de référence, mais elle n'en reste pas moins modulée par notre histoire personnelle et par les valeurs que nous avons été amenés à privilégier, à travers notre expérience propre.

Une liste, au demeurant non exhaustive, de ces notions croisées pourrait être alors : vérité et sincérité, vérité et authenticité, vérité et sens (sens et signe), réalité (« monde », réalité et néant, réalité et imaginaire, réalité virtuelle), identité (logique, mathématique, philosophique, psychologique et personnelle, anthropologique, culturelle, sociale et professionnelle...), absolu, être (unité, diversité, pureté et impureté), entendement, explication et compréhension, interprétation, raison, esprit, pensée, expérience, vécu, temporalité, histoire...

### Vérité et sincérité

Comme la vérité, la sincérité (vérité intentionnelle de la conscience) s'oppose à la fausseté et à la tromperie, mais d'une façon plus morale que logique. Elle est intentionnelle, éprouvée, vécue, ressentie. Elle se manifeste à l'égard d'autrui vis à vis duquel on la caractérise dans un premier temps, mais, plus profondément, elle renvoie toujours, explicitement ou non, à une **sincérité à soi même**, avec soi même. On parlera parfois, dans ce sens, de **congruence**, plus reliée encore à la notion d'authenticité (congru, incongru). Elle implique l'être regardé dans toute sa complexité (ensemble, unité, diversité, homogénéité, hétérogénéité, dialogique, dialectique...), voire sa totalité et son originalité, mais elle suppose, tout autant, la reconnaissance du pluriel et l'acceptation du deuil du fantasme de toute puissance. De ce fait, sa « compréhension » supporte des connotations tantôt ontologiques, tantôt psychologiques et morales. Chez Aristote, la sincérité (*authekastos*) est la conduite orientée vers un « juste milieu », situé entre vantardise et réticence, celle d'un homme sans détours, sans retenue, sans calcul, sans réserve. On voit bien alors que la sincérité, au sens plus moderne, pourrait être entendue comme moins neutre et moins transparente, ce qui nous rappellerait l'intérêt d'interroger à nouveau, préalablement, les notions de **pureté** et d'**impureté**.

### Vérité et authenticité

Parfois entendue comme coïncidence idéale de la parole et de l'être, l'authenticité (du grec *authentēs*, « qui agit » - et « qui vaut » - par soi même) est, peut être la « sincérité » de l'« étant », plus encore que celle de l'« être ». Pour le langage commun, l'authenticité est tantôt absence de duplicité et de mensonge, jusqu'à la transparence, tantôt une façon subtile et nuancée de rendre compte, à autrui, ou à soi même de la complexité éprouvée au sein même de son être. Dans les années « 70 », avec l'essor des thérapies de l'« ici et du maintenant », des techniques californiennes, du « new age » l'emploi du terme connaît une certaine vogue, mais tandis que, dans son sens le moins pervers, l'authenticité devrait se distinguer du « paraître », les attrait de la médiatisation conduisant facilement vers un néo-syncretisme ne facilitent pas les choses. A nouveau, congruence, pureté ou impureté, s'y retrouvent étroitement et confusément mêlées. L'origine du sens philosophique du terme se trouve chez Heidegger (relation extatique de « l'essence de l'homme à la vérité de l'être », en fonction de l'existence, en cela parfaitement indifférente à la morale comme à l'anthropologie), et se réduit au constat de l'impossible coïncidence entre un être promis à la mort et ses aspirations plus désincarnées, plus spirituelles. L'authenticité est alors l'état conquis, ici par la méditation plus que par la réflexion, à partir de la reconnaissance de l'angoisse existentielle, d'une compréhension critique malheureuse. Chez Sartre, qui infléchit la notion dans le sens d'une plus grande autonomie et de la liberté d'une conscience s'acceptant elle même comme ambiguë, la notion, très redondante dans l'ensemble de son œuvre, tendra à assumer la contradiction avec la « mauvaise foi » inhérente à notre sensibilité première, à partir de la reconquête, de la reprise ou du ressaisissement de l'homme par lui même<sup>1</sup>.

## Absolu

Absolu (du latin *absolutus* – *absolvere* -) : ce qui est au principe même de toute chose, de l'être, comme de sa connaissance, s'oppose évidemment à relatif. Le dix huitième siècle permet la réalisation de l'adjectif en substantif. La notion s'est constituée à partir de l'idée de perfection (dans la veine platonicienne du « bien »), avec l'insistance placée sur son être radicalement **inconditionné**. La conjugaison des deux renforcera l'acception d'autosuffisance. Le sens du terme n'en finit pas d'apparaître équivoque, contradictoire, donnant de la sorte matière à polémique. Il est, avant tout, **négation** (de toute relation), mais il **affirme**, paradoxalement, l'achevé, la perfection, exempt de toute limite. Il renverra longtemps à la seule transcendance divine. Celle-ci acceptée comme inintelligible conduit, alors, vers une contemplation silencieuse. Il n'y a rien à en dire. Mais, d'un autre côté, les liens de l'absolu avec la personne, et, surtout, avec la liberté, restent marqués. Avec le développement d'un retour à la subjectivité, dans les temps modernes, le *cogito ergo sum* devient un fondement absolu de la pensée et de sa vérité. Par essence incompatible avec des éventualités d'altération, indifférent à la temporalité et à l'histoire, l'absolu s'abîmerait néanmoins si il se retrouvait mâtiné par une dogmatique particulière. Ses représentations qui ne pourront guère, dès lors, dépasser la forme tautologique, essaieront, ça et là, au long de l'histoire des idées occidentales, à la faveur des vocabulaires cartésien, spinoziste, leibnizien, kantien, hégélien, nietzschéen..., entre beaucoup d'autres, et oscilleront, ainsi, en fonction des époques et au gré des courants, des énoncés de l'ontologie philosophique, de la gnoséologie et de la métaphysique à ceux de la théologie (surtout « négative »), notamment chrétienne (en dépit des difficultés propres à l'incarnation), pour laquelle ce qui est absolu reste de l'ordre de la foi plus que de celui de la raison (davantage encore, peut être, induite par la religion juive posant l'impossibilité, et l'interdit correspondant, de représenter quelque figure que ce soit du divin). Si plusieurs religions différentes se réfèrent chacune à un absolu, ces « absolus » respectifs n'en resteront pas moins indiscernables entre eux. Entre Saint Thomas d'Aquin et Saint Augustin, l'horizon mystique semble donc y prévaloir. Cela n'empêchera pas, nous l'avons dit, la notion de tendre, par la suite, vers des conceptions de « substance infinie » (Spinoza), de « système absolu » (Leibniz), ou de « subjectivité transcendante » (Sartre), si toutefois celles-ci apparaissent susceptibles de fonder, en dernier recours, les idées mêmes de vérité et de certitude<sup>2</sup>.

## Infini

Comme le souligne Emmanuel Lévinas<sup>3</sup>, l'« infini » (adjectif substantifié, dérivé du latin *infinitus*), qui s'oppose corrélativement à « fini », intéresse la philosophie de la connaissance, à partir, tout à la fois, de la tradition religieuse et des données de l'expérience de l'**autre**. L'usage a longtemps privilégié la représentation physique, mais négative (« non fini »), voire péjorative (« inachevé »), de ce terme (Descartes préférerait, parfois, parler de l'**indéfini**). D'autres acceptions lui conféreront, à l'opposé, réalité et positivité (affirmation). « Ce qui n'a pas de fin » (dans le sens non téléologique du terme, absence de « terme » ou de clôture) se rapproche, par conséquent, de l'idée d'« absolu » (excluant toute limitation), mais aussi de celle de perfection (notamment divine), et de transcendance. L'absence de limite est alors plutôt entendue en tant qu'indépendance et volonté souveraine, « toute puissance ». C'est la finitude qui devient l'imperfection. Lorsque au cours de l'histoire de la pensée occidentale, conçue comme qualité (et non plus comme quantité, spirituelle plus que matérielle) l'idée d'infini est attribuée à Dieu cela ne va pas sans poser de nombreux problèmes (logiques, ontologiques, théologiques) D'Origène (un Dieu infini ne se connaîtrait pas, puisque connaître c'est définir) à Saint Thomas d'Aquin (il ne saurait y avoir qu'analogie entre l'infini en Dieu et la finitude de la créature, « l'infini créé est absurde ») les positions diffèrent sensiblement. Au plan des créatures, ce sont d'abord les âmes humaines, conçues, selon la tradition biblique, à l'image de Dieu, qui sont supposées douées d'infinité.

## Vérité et sens.

La polysémie tenace du terme « sens », dans la plupart des langues humaines (pour la langue française, dérivé du latin *sensus*), à de quoi réjouir et nous suggère, peut être, la métaphore d'un humour involontaire, en deçà ou au delà de toute conscience psychologique, quand il s'agit du tragique de la condition humaine. Cette notion à la faveur de laquelle les hommes s'accorderaient, le plus généralement, à vouloir signifier ce qui leur apparaît comme **essentiel** dans le travail de la pensée qui les caractérise, a toujours été, reste, et restera probablement, des plus équivoque et ambiguë. Le foisonnement et l'hétérogénéité des acceptions (les cinq sens, la sensibilité, le sentiment, marquant, tout à la fois, les inscriptions existentielle, temporelle, corporelle, l'incarnation, le sens directionnel plus spécialement lié à l'espace, les significations des mots, des phrases ou des discours quand soumises aux exigences plus formelles d'une syntaxe, le « principe de sens », le « effet de sens », le « bon sens », le « sens commun », le sens moral, le sens esthétique, le sens musical...), peuvent, en effet, illustrer, entre beaucoup d'autres, le **vertige de la pensée** saisissant, si il conserve quelque réalité aujourd'hui, « l'honnête homme » du vingt et unième siècle. Les disciplines de réflexion et les sciences concernées par une telle notion sont principalement la philosophie (ontologie, épistémologie, logique, esthétique, morale, éthique... sans exclure la théologie), la psychologie (notamment cognitive, psychanalyse), la linguistique (étymologie, sémantique, sémiologie...), la sociologie (idéologies), les sciences politiques... Parmi les méthodologies et les approches qui lui consacrent une part importante de leurs travaux, il convient de retenir aussi bien l'**herméneutique** de Paul Ricoeur et sa logique du « double sens », que le **structuralisme**, avec ses investissements spécifiques en littérature (Roland Barthes), en anthropologie (Claude Lévi-Strauss) ou en psychanalyse (Jacques Lacan). Dans la plupart des spé-

culations théoriques, philosophiques ou scientifiques qui lui seront consacrées, le sens restera intrinsèquement lié au **langage**, dont il suivra les lois, sans s'interdire, au besoin, de les transgresser. Le sens est-il alors un objet en soi issu d'un « trésor lexical commun » auquel on devra toujours revenir, à la façon d'un « pèlerinage aux sources », comme le voulait Lacan dans ses *Ecrits*, ou une création continuée, hypothèses, relations, fruits temporels d'un « faire social historique » débordant le sens « déjà là », à la façon d'un Cornelius Castoriadis<sup>4</sup> ?

De nos jours, le sens tend à s'affranchir d'acceptions qui datent, quand bien même elles ont connu une notoriété certaine dans le passé. Ainsi en va-t-il du « sens commun » (capacité interne à chacun d'entre eux, et partagée, d'inter réguler les données propres aux différents sens, beaucoup plus que « sixième sens », comme on a pu également le croire) dans le prolongement d'Aristote, repris aujourd'hui, de façon plus moderne, par les neurosciences. De même, l'idée cartésienne du « bon sens » (« chose du monde la mieux partagée ») suscite finalement plus de railleries et se trouve dévalorisée dans le présent. Bien qu'à l'époque le bon sens ait pu être assimilé à une forme de sagesse, il ne conserve plus guère dorénavant, aux antipodes du paradoxe, qu'une proximité avec une théorie prudente du « juste milieu », bien mise en scène par les pièces de Molière<sup>5</sup>.

« Deux et deux font quatre », le compte est bon, le compte est juste, à ce titre, il est **vrai**, mais en dehors de cela, l'énoncé n'est pas spécialement producteur de sens. Il affirme tout au plus, néanmoins, que dans le cadre d'une arithmétique donnée fondée sur l'observance d'un certain nombre de règles et sur le respect des procédures internes, le résultat sera nécessairement conforme aux prévisions formelles. Il s'agit en l'occurrence d'un énoncé universel, objectif, tout à fait indépendant des sujets qui vont se l'approprier et s'y soumettre, en cela transcendant. L'entendement reste enfermé dans un ordre hypothético-déductif en fonction duquel les implications ne sauraient être que logiques (*predicatum inest subjecto*). Bien plus, deux et deux ne feront vraiment quatre que dans la mesure où une homogénéisation et un ordre préalables, minutieusement établis, l'auront programmé, de façon indubitable, en excluant toute possibilité de variation qualitative entre les unités d'un tel décompte (« ipséité » – Ricoeur). Un plus un, plus un, plus un, plus un, égalent « deux plus deux », ou « trois plus un », en leur étant réputés identiques (« mêmété »). En fait, si on y regarde de plus près, « deux et deux font quatre » recèle tout de même, malgré tout, du sens pour chacun d'entre nous, tout en le cachant, dans la mesure où il rassure, où il garantit le maintien, et sans doute l'hégémonie, de l'ordre qu'il proclame. Est ce à dire que les vérités de raisonnement, par opposition aux vérités d'expérience, sont indifférentes au sens, manifeste ou latent, voire aux jeux du sens ? Prenons maintenant cet autre énoncé, explicitement impératif, voulant exprimer la sagesse de l'un des pères de la méthode expérimentale, Francis Bacon : « commander à la nature en lui obéissant » ; cet énoncé a une prétention toute aussi universelle, mais il est, sans commune mesure avec le précédent, parce que plus riche de sens ; en outre sa formulation est explicitement paradoxale. Sens et vérité ont probablement ainsi partie liée sans pour autant devoir nécessairement coïncider l'un avec l'autre.

D'une certaine manière, l'interrogation portant spécifiquement sur la vérité (le caractère vrai ou faux) d'une proposition, d'un énoncé ou d'un jugement, intéresse sa **qualité** globale, voire sa **conformité** (ou à défaut de celle-ci qui serait alors quasiment identitaire, le degré correspondant qu'on pourrait lui attribuer, grâce au truchement d'une échelle de mesure) à un modèle (norme, réalité ou référence), tandis que le questionnement à propos du sens porte plus ou moins sur tout sur ce que ça nous donne à penser, comme autant de pistes plurielles, éventuellement hétérogènes, ouvertes. Celui-ci semble donc beaucoup plus vivant, multiple et dynamique que celle-là. En découleront praxéologiquement les paradigmes respectifs (hétérogènes) du **contrôle** et de l'**évaluation**<sup>6</sup>. Des deux acceptions caractérisant la posture critique (**séparer** ou – et - **distinguer**) la vérité est traditionnellement plus étroitement liée à la première, et le sens plus complice de la seconde. Idéalement, la vérité se veut apodictique, nécessaire, elle prétend ainsi à un statut ontologique. Pratiquement, errances, incertitudes et illusions (songes et mensonges) le disputeront à la raison. Mais, hors du sens qu'elle revêt ou non, ou **peut** encore revêtir (pour **nous** humains, avant même de se singulariser pour tel ou tel d'entre nous, personnalisé par son contexte et son histoire), la vérité n'importe pas seule. Sa reconnaissance et sa lecture dépendront toujours, plus ou moins étroitement, du sens qui l'accompagne. On retrouvera, seulement ensuite, les questions portant sur les partis-pris privilégiés de l'**exégèse** (la lettre même des textes) ou de la **glose** (interprétation plus large et commentaires) quant à son déchiffrement ou à son intelligence. C'est, sans doute, pourquoy le sens apparaît, dans nos modernité et post-modernité, comme la notion phénoménologique par excellence, permettant, peut être, une transition entre **noumènes** et **phénomènes**, entre **essences** et **existence**. Sous ce regard, l'**élaboration du sens**, incessante, inlassable tout au long de la vie, **est le travail même de la pensée, s'interrogeant**, qu'elle le sache ou non, **sur elle même**, en tant que **subjectivité transcendante**, autant, sinon plus, que sur les questions qu'elle se pose, à partir de nos existences concrètes, dans un monde phénoménal, au sein d'une réalité temporelle et historique, et qu'elle se donne, en conséquence, pour **objets**. Il nous semble tout à fait intéressant de profiter d'un événement d'actualité : le premier vol « réel » de l'airbus 380 qui a été précédé par une dizaine d'années d'études d'ingénieurs assistés de simulateurs de vols, d'esquisses, d'épures, de plans, pour constater à cette occasion l'excellence et la pertinence des analyses d'une « logique empirique »<sup>7</sup> et des critères (« vérifiabilité », « confirmabilité » par l'observation notamment, « interprétabilité partielle », « testabilité », voire « falsifiabilité ») qu'elle a été conduite à privilégier pour traiter du sens dans le cadre d'une vérité conçue formellement mais devant, tôt ou tard, être mise à l'épreuve d'une **réalité** pour retrouver sa pleine « portée », préluant ainsi à la « philosophie analytique » contemporaine. Ici, un avion se projette, se conçoit, se construit « sur le papier », encore faut-il qu'il vole !

Le fossé demeure, en même temps que le besoin d'une **articulation**<sup>8</sup> justement empirique. Ce ne sont pas les calculs qui volent mais l'avion conçu par les calculs adéquats en fonction de son milieu porteur : l'air.

A ce point, il convient maintenant de revenir à la distinction que nous avons jugée précédemment souhaitable entre vérité voulue, plus idéalement, prouvée, et vérité consentie en tant que pratiquement éprouvée. D'une part, le registre du sens nous semble toujours flanqué de son implicite, riche de ses avatars, de ses métamorphoses et de ses altérations (en cela il reste ouvert à l'influence de « l'autre ») tandis que celui de la vérité aspire incoerciblement, de façon nostalgique, à la « transparence », quels que puissent être les mécomptes rencontrés au cours d'une telle poursuite. La « **pure vérité** » reste une idée platonicienne parfaitement convenable, même si elle condamne sa recherche ultérieure à devenir, une quête inlassable. Elle est, du même coup, « rétroversive », de l'ordre du passé. Elle n'a pas de futur. Le sens s'accepte plus facilement **impur**, parce qu'il admet ne se concevoir vraiment qu'à plusieurs, même si la signification qu'il prend pour chacun d'entre nous reste aussi paradoxalement singulière et intime. Son destin, libéré de son fatalisme initial, est dans son devenir, sans préjudice de la hantise de la chute et de la dégradation progressive qui le poursuit encore d'avatar en avatar. La vérité s'impose, le sens se partage et, surtout, s'échange. Il change également, il évolue en fonction de la pluralité et de la richesse des nuances que nous lui prêtons. Il relève toujours d'une interprétation. La vérité s'impose, elle, soit par la rigueur du raisonnement qui l'établit, soit par l'épreuve des faits qui la vérifient ou la confirment, soit par la force additionnelle propre de l'institution qui la reconnaît et la proclame (cette fois politiquement parlant). En revanche, elle restera à bon droit contestable, réfutable, falsifiable. Parce qu'elle se méfie de l'imaginaire, la vérité, en dépit de ses revendications militantes reste indifférente à l'utopie, à un « principe espérance ». Le sens, plus **complexe**, parce que « tissé » de relations (métissé), d'où sa nature **réticulée**, y reste, relativement, plus accessible. La vérité veut échapper au temps, elle n'a pas « d'après ». C'est aussi la fonction, tout à la fois psychologique, sociologique et anthropologique, de la mémoire, sitôt transformée en impératif catégorique (devoir). Le sens est temporel. Comme son étymologie l'indiquait déjà, il ne peut être qu'« incarné ». C'est le paradoxe du chef d'œuvre qu'on se plaint à vouloir transcendant, alors que sa qualité réelle tient vraiment, en fait, à sa portée de sens. La vérité conjure, sinon nie, la mort en s'installant dans l'éternité, sauf, bien entendu, les érosions naturelles tenant à sa conservation, tandis que le sens assume davantage précarité, fragilité et « insoutenable légèreté » de l'être. C'est pourquoi le tragique s'éprouve principalement à son niveau.

D'autre part, ce que nous avons appelé vérité éprouvée, dans le cadre plus spécifique de l'ordre du vivant et des sciences humaines et sociales, se donne explicitement à lire en termes d'**approximation**. Même si celui qui en fait l'expérience la ressent de façon indubitable, les tiers, les observateurs scientifiques, voudront très légitimement la vérifier, la mettre à l'épreuve, pour lui conférer un caractère plus objectif. Si il s'agit, alors, de variations, ou d'écarts (entre le subjectif et l'objectif), tenant à notre appareillage sensoriel et perceptif, et nous touchant finalement assez peu, parce que ne remettant pas fondamentalement en cause les croyances auxquelles nous sommes les plus attachés, cela se passera sans trop de peine et nous accepterons volontiers les correctifs. Il n'en ira évidemment plus de même quand ce seront des amalgames (tout à la fois confus et complexes) de croyances, de valeurs, de mythes culturels, d'idéologies, de choix politiques, de « faits » interprétés, qui, parce que réinterrogés, risqueront de mettre en doute non seulement les apparences trompeuses d'une vérité, mais, plus encore, l'**authenticité** de notre être même, tel que proprement ressenti. Or ce sont justement de tels amalgames, au sein desquels on n'en finit pas de découper et de trier, qui constituent le matériau privilégié des différents terrains des sciences humaines et sociales. Il n'est donc pas excessif de parler à ce propos d'approximation et on peut aisément comprendre pourquoi, dans l'article précédant cette annexe, nous avons concédé une place importante à la notion de témoignage toujours affectée de son caractère d'incertitude. Plus que les autres disciplines d'enseignement et de recherche, les sciences de l'homme et de la société (sciences de la **compréhension** autant que sciences de l'**explication**, selon le repérage de l'école herméneutique allemande avec Dilthey) sont appelées à travailler la question du sens jusqu'à la réappropriation de celui-ci par les personnes elles mêmes. Justement temporels et vivants, la création et le développement de la connaissance s'enracinent peut être, pour de telles disciplines, dans la casuistique constituée par un lieu et un temps cliniques, avant tout définis par la qualité de leur écoute et de leurs relations. Particularité et singularité y retrouvent sans doute un statut légitime au sein d'une approche de type dialectique.

### Sens et signes (significations)

Dans l'ordre du discours, du raisonnement, de l'argumentation, tout autant que du récit et de la narration, impliquant l'institution du langage et le développement protéiforme mais universel d'une capacité symbolique, sens et signe se partagent, sans jamais se confondre, les principales interrogations modernes et les travaux de recherche qui en résultent. Pensée, esprit, conscience, idées, sensibilité, entendement, intelligence, s'y retrouvent conjugués. Trivialement parlant, le signe **indique** (il montre, il « fait signe », il attire l'attention, il désigne...), le sens **questionne** et **se travaille par le jeu même de la pensée** ; « inachevé » (Bolks, Lapassade) il incite à aller plus loin, il n'a pas de terme. Ces définitions élémentaires posent du même coup la question du statut du langage par rapport à la pensée. Plus précisément, pour les linguistes, dans leurs rapports indissociables le signe est **signifiant** (enveloppe, représentant), tandis que le sens est **signifié** (contenu, représenté, définition). Ainsi, la **signification** est tantôt l'action intentionnelle de signifier quelque chose à quelqu'un, tantôt le produit, l'effet, le résultat, le contenu, de cette action et de cette intention, pourvu que ces « jeux du sens » se trouvent investis en tant qu'**ap-**

**propriés** (devenus propres à soi) par des sujets doués de **conscience**. Sous un autre rapport, signe et sens s'opposent et se complètent, tout à la fois, comme forme et fond. Au seul plan du sens, ce sera, aussi, l'oscillation permanente entre « l'esprit » et « la lettre », avec, bien entendu, les conséquences spécifiques de formalismes excessifs pouvant, à la limite, frôler l'insignifiance.

Dans le cours d'une histoire de la pensée occidentale allant de l'antiquité aux temps modernes, Paul Ricoeur<sup>9</sup> entreprend de montrer justement que les rapports entre signe et sens oscillent constamment, ponctués, de période en période, par des renversements abrupts. Parmi les philosophes, Platon privilégie les « idées » (supposées transcendantes, « essences ») dans le procès de la connaissance, par rapports aux choses, ou aux mots qui les désignent, « réalité sensible » dont il les « sépare ». L'être, la vérité et le sens réfèrent à une méditation sur les idées (nous retrouvons l'*aléteia*). « La dialectique est alors la science de ces idées séparées et de leurs combinaisons »<sup>10</sup> Le langage, *stricto sensu*, ne revêt pas, sous cette optique, une importance considérable. La définition de l'idée est, en quelque sorte, son premier sens. De son côté, Aristote ouvre une autre perspective qui se prolongera jusqu'au moyen âge et au delà. La transcendance des « idées » est rejetée, le « concept » ne se « forme » pas à partir d'une contemplation, mais résulte plutôt d'une sorte de raffinage intellectuel de la réalité sensible dont elle dégage les formes abstraites (les « universaux » du moyen âge). Les rapports entre langage et pensée redeviennent, du même coup, centraux dans des disciplines philosophiques ou théologiques régissant le discours (rhétorique, grammaire, logique). Préludant aux « signifiant » et « signifié » actuels, les éléments (*vox et dictio*) d'une théorie des désignations sont dégagés à travers un inventaire des *modi signandi*. L'analyse des *modi significandi* ajoutera, ensuite, un caractère intentionnel à ces désignations. Toutefois le conceptualisme se maintiendra dans des limites plus étroites qu'aujourd'hui, pour vouloir éviter, d'une part, le retour à la transcendance des universaux, et, d'autre part, la réduction au « sensible » dont seraient extraits les concept, enfin, pour dénoncer une autre réduction possible aux propriétés mêmes du langage qui les véhicule. Autrement dit, deux questions s'y trouvent simultanément posées, mais entrent en concurrence : « .../...les universels sont-ils réels, au sens platonicien, ou seulement conçus ? Et s'ils sont seulement conçus dérivent-ils du sensible ou ont-ils un mode d'être propre qui ne soit ni réel ni mental mais « objectif »<sup>11</sup> ? L'hypothèse nominaliste est, entre autres, un avatar d'une telle problématique (le sens n'étant que le produit d'une dénomination conventionnelle). Les conceptions cartésienne et leibnizienne, plus résolument ouvertes aux modèles de la nécessité mathématique que la physique qualitative héritée d'Aristote, remettent en cause la « vision du monde » impliquée par le conceptualisme. C'est un renversement, à partir duquel ce sont, à nouveau, les idées qui fondent les significations des mots. Ces derniers n'y auront de sens qu'en fonction des significations originaires de la pensée, pour une telle quête de l'**intelligible**. Pratiquement à l'opposé, avec la critique empiriste du cartésianisme, chez Hume et Condillac, on verra encore le nominalisme réapparaître pour tenter de montrer que le sens, parce qu'issu du **sensible**, dérive du signe qui l'objective (notamment grâce à cette étonnante capacité de substitution des signes entre eux, permettant de les prendre conventionnellement les uns pour les autres en des combinaisons de plus en plus sophistiquées ou simplifiées). Au fil d'une telle oscillation, alternant la suprématie du sens sur le signe et celle du signe sur le sens, obliérant, du même coup, quelque peu, l'opposition plus ancienne entre essences et concepts, Kant marque un autre tournant cardinal, dans la modernité, avec la *critique de la raison pure* en situant le problème en dehors du langage et en donnant corps à une philosophie transcendantale pour laquelle le sens ne découle pas du signe. Le sens des propositions empiriques résulte des opérations de jugement qui sont elles-mêmes dépendantes des structures *a priori* de la pensée (temps, espace...) en tant que conditions des possibilités de l'expérience et des objets de l'expérience. S'ensuivent d'autres positions philosophiques (Frege, Meinong, Husserl, Russel...) où, tout en privilégiant « l'en soi » et la priorité du sens, des liens vont se rétablir avec les signes (logicisme). Dans la plupart des cas les théories du sens l'emportent sur celles du signe. Même délié de tout lien avec des contenus mentaux, le sens ne se rapporte-t-il pas, par exemple, à des actes intentionnels dont il deviendrait le « corrélat objectif » ? « Plus fondamentalement, selon *Logique formelle et logique transcendantale* de Husserl, ce sont les trois logiques du « sens » qui gouvernent l'usage des signes : une première logique, celle des expressions bien formées, enseigne les règles de convenance mutuelle entre significations qui permettent de constituer une grammaire logique, fondement de toutes les grammaires empiriques ; une deuxième logique, celle de la cohérence, donne les règles qui commandent la conduite du discours ; une troisième logique, celle du remplissement ou de la vérification, commande toutes les démarches par lesquelles nous donnons des valeurs de vérité à nos énoncés, par conséquent .../... une référence à notre discours. »<sup>12</sup> Parallèlement, la tradition empiriste n'en perdure pas moins. Les significations des mots y deviennent des « étiquettes ». Les principes fondamentaux de la science sont de nature conventionnelle et restent, de la sorte, liés à l'institution du langage. On l'entrevoit, à la faveur d'une telle problématique les questions du divin et de l'humain, du spirituel, du matériel et du temporel, ne sont pas absentes, mais seulement en filigrane. Le signe reste plutôt de l'ordre du visible, à tout le moins du sensible, le sens est invisible (mais non moins sensible) et, si il est autrement compris ce n'est certainement pas par l'intermédiaire de capteurs sensoriels.

Les disciplines proprement linguistiques vont, à leur tour, travailler les questions intéressantes à la fois signe et sens. L'intention première était probablement la construction d'un paradigme pouvant assurer une respectabilité épistémologique et scientifique à une démarche de connaissance convenablement circonscrite, mais, bien évidemment, de tels travaux vont affecter, et souvent enrichir, les perspectives philosophiques précédentes. Il en résultera, jusqu'à un certain point, où viendront s'ancrer ultérieurement de nouveaux renversements, un retour à la subordina-

tion du sens aux lois du signe. Pour Ferdinand de Saussure, au départ, le signe est pensé, tel Janus, en tant que *bifrons*. Signifiant et signifié sont, en fait, des corrélats, un peu comme l'envers et l'endroit supposés d'une idée. Dès lors, reste-t-il légitime d'opposer signifiant et signifié comme forme et fond ?

### Complexité<sup>13</sup>

Effet de mode ou (et) convenance plus pérenne aux champs auxquels on voudrait l'appliquer, le terme complexité appartient désormais au vocabulaire usuel des sciences de l'Homme et de la Société. Il ne s'agit pourtant pas, à proprement parler, d'une notion scientifique. Son emploi de plus en plus fréquent, bien illustré, entre autres, par les écrits d'Edgar Morin, notamment dans le cadre de la biologie ou de l'anthropologie modernes, résulte avant tout du développement des modèles fonctionnalistes et des théories de l'action. Déjà la conception du «champ.» (*field-theory*) de K. Lewin en psychologie sociale, elle-même dérivée de la psychologie de la forme (*gestalt*) pré-ludait à l'essor contemporain d'approches systémiques largement inspirées de la cybernétique. Ainsi paradoxalement la notion de complexité viendrait de l'ingénierie, pour s'en libérer presque aussitôt. C'est peut-être pourquoi en dépit, ou à cause, d'une polysémie notable sur laquelle nous insisterons, elle reste utile et probablement féconde aujourd'hui aussi bien au plan de la théorisation des pratiques sociales qu'à celui de la recherche.

Étymologiquement, complexe (plus fréquemment complexion) et complexité, apparus dans la langue française à partir de 1795, viennent du latin de basse époque: *complexus*, dérivé de *cum* et de *plecti*, *plexi*, *plectere*, *plexum* signifiant tourner ou rouler ses cheveux, friser, entrelacer, tresser, puis enlacer, embrasser, contenir (et non plier, comme l'écrit de façon erronée le Littré). Complexion désignera plutôt l'assemblage, la «nature.», le tempérament dans l'acception biologique.; plus largement, l'ensemble des éléments constitutifs du corps humain considéré par rapport à son équilibre général.

Dans le français moderne, le sens prédominant semble être: ce qui contient, embrasse (peut-être, nous le verrons plus loin, jusqu'à l'embaras), ce qui réunit plusieurs éléments distincts, voire hétérogènes. En logique, complexe spécifie le terme accompagné d'une explication ou d'une détermination. De même en grammaire, le sujet ou l'attribut complexes sont ceux qui sont à la fois déterminés par plusieurs compléments. De son côté, le nombre complexe se trouve composé d'éléments relevant de séries distinctes, chaque fois relatifs à des unités spéciales. Le nombre imaginaire est un nombre complexe. La forme substantive du mot complexe connaît deux acceptions en psychologie : a) c'est, avec la psychologie de la forme notamment, au niveau de l'étude de la perception, l'ensemble appréhendé globalement sans décomposition en ses parties.; b) c'est, en psychanalyse, l'ensemble des traits personnels tout à la fois hérités et constitués ou acquis dans l'enfance, doué d'une puissance affective et généralement inconsciente chez un individu, par exemple : le complexe d'Oedipe. Ce dernier sens retrouve celui déjà rencontré en physiologie: association pathologique concourant à un même effet global (complexes ganglio-pulmonaires ou ventriculaires).

A travers tous ces différents emplois, nous remarquons que le terme s'oppose toujours à simplicité. Mais, tantôt, ce qui l'emporte dans sa définition c'est le caractère «molaire.», «holistique.», global, «non-linéaire.» de la forme d'intelligibilité qu'il requiert.; tantôt c'est le caractère pathologique, à tout le moins touffu, enchevêtré, rebelle à l'ordre normal de la connaissance, qui semble prédominer.

Il faut voir là, sans doute, l'origine d'une confusion, d'une non-distinction, fréquente dans l'usage et, pratiquement signalée comme abusive par tous les dictionnaires, entre compliqué (étymologie *plicare*: plier) et complexe. Compliqué s'oppose également à simple. Mais le statut de ce qui est réputé compliqué reste toujours provisoire, en attente d'être débrouillé, en quelque sorte, comme les fils emmêlés d'un écheveau, tandis que le statut de la complexité, dans son acception moderne, est celui d'une non-simplicité de nature, irrémédiable. Ce qui en interdit pratiquement toute décomposition par analyse, toute réduction ultérieure en éléments plus simples ou plus purs. En ce sens, nous définirons ce qui présente un caractère compliqué en termes de multi-dimensionnalité, toujours réhomogénéisable, par le nombre et l'intensité de ses variables, par exemple l'analyse multi-factorielle, tandis que nous serons conduits, un peu plus loin, à parler de multi-référentialité pour spécifier ce qui est de l'ordre de la complexité.

Pour illustrer notre propos à partir d'un premier exemple, le Chef d'un petit établissement scolaire qui se trouverait promu à la tête d'un établissement plus important aurait, de ce fait, une tâche évidemment plus compliquée, mais en rien nécessairement plus complexe.

En fait, ce ne seront pas seulement des méthodologies différentes qui se trouveront à l'œuvre dans l'analyse de problèmes reconnus comme compliqués ou dans celle de processus réellement complexes mais des positions épistémologiques hétérogènes et irréductibles l'une à l'autre. Le statut de l'analyse change en effet considérablement en fonction du paradigme auquel il s'ordonne. Dans le premier cas, l'analyse est conformément à son étymologie outil de décomposition, de déconstruction, d'un tout en ses parties élémentaires. C'est la règle cartésienne: diviser la difficulté en autant de parcelles..... Ainsi s'effectue le travail du chimiste ou de l'anatomiste. Dans le second cas, l'analyse ne vise plus à décomposer, à démonter ou à dé-construire en vue d'une démarche de synthèse et d'explication ultérieure, elle accompagne le processus qu'il s'agit, cette fois, beaucoup plus de com-

prendre que d'expliquer. Les approches anthropologiques, ethnologiques, ethnographiques, ethno méthodologiques, historiques, psychothérapeutiques, éducatives requièrent plutôt ce dernier type d'analyse pour leurs objets respectifs, sans exclure totalement l'autre forme d'analyse pour tel ou tel aspect de leur démarche. Tantôt l'analyse renvoie donc à l'objet, avec ses particularités supposés, ses composants, ses lignes de force, ses articulations naturelles qu'il s'agit avant tout d'observer et de décrire, puis de rendre intelligibles par un travail mental de simplification et d'épuration. Tantôt l'analyse se veut appréhension plus globale de la complexité à partir d'une démarche d'accompagnement et de familiarisation. En ce sens l'écoute clinique s'oppose à l'optique expérimentale. Celle-ci postule toujours, au moins à terme, la transparence retrouvée de l'objet, ainsi expliqué. La complication de départ n'étant plus rétroactivement qu'un stade provisoire, en attente de simplification. Celle-là reconnaît l'opacité, caractérisant l'objet, le matériel de données, comme fondamentale, relativement irrémédiable, mais donnant tout de même matière à explicitation ou à élucidation (tout autres que l'explication) en même temps qu'elle se recrée et se renouvelle du fait de la dynamique intersubjective, des particularités de l'intimité, de l'indexicalité et de la négativité caractérisant les sujets des rapports sociaux. Cette forme d'analyse se veut alors herméneutique, c'est à dire qu'elle suppose le recours à une interprétation des données pour pouvoir produire de la connaissance puisque l'objet n'est plus désormais supposé contenir en lui-même toutes les conditions de son intelligibilité, même au prix de manipulations appropriées.

Remarquons bien, alors, que par sa construction même le terme complexité nous induisait en erreur. Il nous suggère, en effet fortement qu'il s'agit de l'état, propre, ou de la qualité inhérente à l'objet, de ce qui est complexe. On entendrait alors cette notion comme la propriété de cette chose, tenant à sa texture même., le regard ne faisant que reconnaître cette qualité. Nous pensons qu'il faut au contraire, situer la complexité dans la relation unissant l'objet à propos duquel on s'interroge et le sujet voulant à cette occasion produire de la connaissance. Ce sont, dans cette perspective des substituts mentaux de l'objet initial, des représentations, qui constituent littéralement cette complexité à laquelle on va ensuite se référer pour lui appliquer les modèles d'intelligibilité qui s'efforceront d'en rendre compte. Auquel cas, tout se passe comme si, dans un premier temps, la démarche de connaissance, l'entreprise de théorisation des pratiques devait transformer le réel, ou plutôt les représentations qu'on s'en donnait, jusqu'à élaborer une nouvelle représentation de ces représentations, précisément pour permettre de faire appel, dans un second temps, aux formes d'analyse qui tenteront d'en rendre compte. Nous retrouvons, ici, au niveau de la théorisation, et à travers les processus d'élaboration des représentations qui la constituent, un processus analogue à ce que les phénoménologues, et, par la suite, les ethnométhodologues qui s'en sont inspirés appelaient réflexivité. C'est la démarche, elle-même qui crée le processus qui, à son tour, devient l'objet en le représentant.

L'idée de complexité s'attache donc très facilement, en premier lieu, aux représentations systémiques des objets sociaux et des particularités de leurs fonctionnements. Après l'interactionnisme et la dynamique des groupes restreints, en psychologie sociale, la logique « palo-altienne » de la communication, la sociologie des organisations s'inspirent bien évidemment de tels modèles. Le déterminisme n'y est plus conçu comme linéaire, à partir d'une pensée disjonctive de type aristotélien, mais comme «.molaire.», «.holistique.». Dans le «.champ.» micro-social, par exemple, chaque point du champ devient simultanément cause et effet par rapport à tous les autres points du champ. Si, par ailleurs, un hologramme se trouvait artificiellement fragmenté, chaque partie contiendrait effectivement l'image du tout. Ces modèles apparaissent effectivement plus aptes à permettre l'intelligibilité des pratiques sociales en introduisant des notions d'homéostasie, de régulation, de rétroaction, etc... On passe ainsi notamment d'un contrôle normatif et sanctionnant, de type juridique, à un contrôle cybernétique plus opérationnel. Mais en dépit de cette révolution «.galiléenne.» (K. Lewin) ou «.copernicienne.» (W-J-H. Sprott) de la pensée, et de la souplesse conquise au niveau d'une praxéologie, la théorie des systèmes demeure un «.constructivisme.». La temporalité-historicité en reste exclue parce que le temps ne s'y retrouve que sous forme de paramètres, de facteurs toujours plus ou moins voulus homogènes à l'ensemble privilégié. Nous sommes toujours dans le cadre d'une dynamique des effets de force, même si ceux-ci se trouvent désormais représentés de façon beaucoup plus subtile, en fonction notamment du caractère neg-entropique de l'information. La complexité, dans la mesure où elle intéresse avant tout le vivant: le biologique, le social, le psychique, etc...-elle a été conçue à cet usage – est finalement tout autant intelligence de la temporalité et de l'histoire qu'intellection de l'espace. L'altération y devient, en conséquence, la loi de l'évolution, du changement, ce qui renouvelle radicalement la problématique de l'identité.

D'autre part, la nécessaire prise en compte du caractère finalisé de l'action humaine, des visées, des projets, très loin en amont des stratégies et des objectifs, à travers l'implication, l'inter-subjectivité, la réflexivité, etc... fait intervenir le jeu spécifique des effets de sens dans les modèles d'intelligibilité. Ceux-ci doivent donc accepter, assumer, bon gré mal gré, l'hétérogénéité foncière des données qu'ils veulent organiser. En ce sens, l'approche de la complexité est toujours multi-référentielle<sup>14</sup> (et non seulement multi-dimensionnelle). la réalité, la situation, le phénomène, complexes seront observés, regardés, écoutés, entendus, décrits, en fonction d'optiques et de systèmes de références différents, acceptés comme définitivement irréductibles les uns aux autres, et nécessairement traduits par des langages distincts, supposant donc requise par un tel travail la capacité d'être polyglotte. Du fait d'un tel statut pratique et théorique de l'hétérogénéité, l'intellection de la complexité est toujours quelque peu paradoxale<sup>15</sup> aussi longtemps qu'elle ne se réfère pas plus explicitement encore à une dialectique pour laquelle la contradiction devient la matière même du réel. On retrouve au passage dans le questionnement moderne sur le

système, le débat philosophique classique du fini et de l'infini. Dans l'ordre de la connaissance scientifique, c'est la compréhension (nous dirions tout aussi bien aujourd'hui l'implication<sup>16</sup>) plus que l'explication (aux sens que donnait à ces termes Dilthey au siècle dernier) qui constitue le paradigme sur lequel elle s'appuie. Plus profondément encore, ce paradigme renvoie lui-même à une vision du monde proprement culturelle. C'est en cela que la complexité est une notion anthropologique.

#### Notes :

- (1) Cf. Horvat, F, *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 1, art. « authenticité », pp. 193-194, PUF, Paris, 1990.
- (2) Cf. Duponthieux, M, *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 1, art. « absolu », pp. 7-8, op. cit. et Bruaire, Claude, in *Encyclopédia universalis*, édition multimedia, version 9, 2004, art. « absolu » (prise de vue).
- (3) in *Encyclopédia universalis*, op.cit., art. infini.
- (4) Cf. Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil Paris, 1975 ; Cf, également Cornelius Castoriadis: «La logique des magmas et la question de l'autonomie.» in Dumouchel, P. & Dupuy, J-P. (eds.) *L'auto-organisation, de la physique au politique*, Seuil, Paris, 1983.
- (5) Cf. Philippe Soulez in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), II, Les notions philosophiques – Dictionnaire, Tome 2, art. « bon sens », pp. 2347-2348, op. cit.
- (6) Cf. Jacques Ardoino et Guy Berger, *D'une évaluation en miettes à une évaluation en acte*. Pi, Matrice, Paris, 1989.
- (7) Cf. Ladrière, J. in *Encyclopédie philosophique universelle* (Dir. André Jacob), art. « Principe de sens », pp. 2350-2352, op. cit.
- (8) Cf. Jacques Ardoino et André de Peretti, *Penser l'hétérogène*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
- (9) Cf. Paul Ricoeur in *Encyclopédia universalis*, édition multimedia, version 9, 2004, art. « Signe et Sens » (prise de vue).
- (10) Cf. Paul Ricoeur, *idem*.
- (11) Cf. Paul Ricoeur, *ibidem*
- (12) Cf. Paul Ricoeur, *ibidem*
- (13) Cf. Jacques Ardoino, art. "complexité", in Lucien Sfez, *Dictionnaire critique de la communication*, PUF, Paris, 1993, T. 1, pp. 196-198.
- (14) Jacques Ardoino, «L'Analyse multiréférentielle des situations sociales.» in *Psychologie clinique*, PARIS VII 1990-3
- (15) Yves Barel, *Le Paradoxe et le système*, Presses Universitaires de Grenoble, nouvelle édition 1989.
- (16) Jacques Ardoino, «Polysémie de l'implication.» in *Pour* n° 88, mars-avril 1983, Privat, Paris.

